



Candidature TEPOS 2 Vichy Communauté



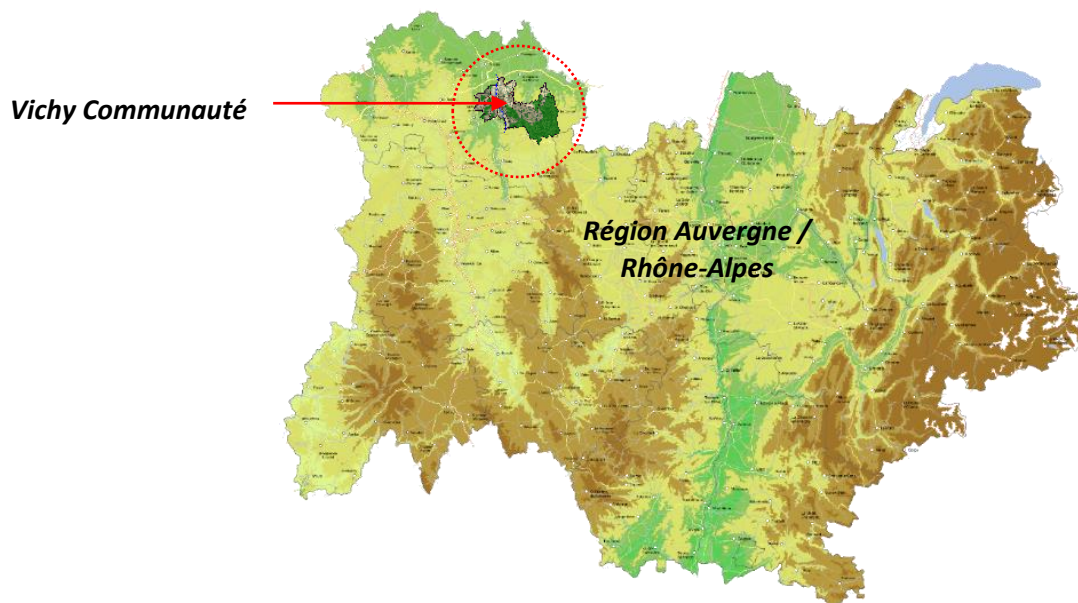
Table des matières

Introduction	2
I. Pilotage de la démarche et construction de la candidature TEPOS 2	4
A. Pilotage politique et animation technique de la démarche TEPOS 1	4
B. Méthodologie de la concertation	4
II. Bilan de la période TEPOS 1 : L'amorçage	6
A. Maîtrise de l'énergie	6
1. Aménagement et urbanisme	6
2. Habitat et logement	9
3. Patrimoine public	14
4. Mobilités et transports	16
5. Economie circulaire	23
6. Agriculture et alimentation	26
7. Actions d'animation complémentaires	30
B. Production d'énergies renouvelables	34
1. L'énergie solaire	35
2. L'énergie éolienne	41
3. L'énergie hydraulique	42
4. Le biométhane	43
5. La chaleur fatale et renouvelable	43
C. Trajectoire TEPOS 1	46
III. Perspectives TEPOS 2 : L'ancrage	47
A. Présentation de la stratégie	47
B. Plan d'Actions sur la période TEPOS 2	49
1. Brique Gouvernance	50
2. Brique Bâtiments	51
3. Brique Production d'énergies renouvelables	53
4. Brique Mobilités	55
5. Brique Urbanisme et Aménagement	56
6. Brique Ressources locales et Economie Circulaire	57
7. Brique Mobilisation des acteurs économiques	59
8. Animation TEPOS	60
C. Trajectoire de la Politique Climat-Air-Energie de Vichy Communauté	61
1. Réduction des consommations d'énergie	61
2. Augmentation de la production EnR	62
3. Réduction des émissions de GES	62
D. Le plan de financement 2021-2024	63
Annexes	64

Annexe 1 : délibération : validation de la candidature pour une seconde période d'accompagnement TEPOS 64

Annexes 2 : Questionnaire et enquête TEPOS 64

INTRODUCTION



Vichy Communauté est une Communauté d'Agglomération de 39 communes dans le département de l'Allier. Elle est issue de la fusion en 2017 de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier et la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise.



VICHY COMMUNAUTE
750 km2
85 700 habitants

Le territoire de Vichy Communauté s'est engagé depuis 6 ans en faveur de la lutte contre le changement climatique à travers la réalisation de son PCET en 2014 ce qui lui a valu d'être labellisé TEPCV en 2015.

La loi de "Transition Énergétique pour la Croissance Verte" (TEPCV), adoptée en 2015, a été définie pour soutenir et accélérer la mutation des territoires en les fédérant pour investir.

La région AURA a délibéré en 2018 en faveur d'une nouvelle politique environnement - énergie avec l'ambition de faire de notre région, un modèle décarboné, à énergie positive en s'appuyant sur une mobilisation dynamique des territoires qui la composent.

La Communauté Régionale de travail composée de la Région, l'ADEME, la DDT et la DREAL souhaitent consolider ce réseau des territoires engagés dans la transition Énergétique, en travaillant sur 2 périodes de 3 ans d'accompagnement au travers du dispositif TEPOS. Une première période dite d'amorçage, et une seconde qualifiée de période d'ancrage.

Vichy Communauté s'est lancée de la démarche TEPOS pour la première période d'amorçage en décembre 2017.

Aujourd'hui, au travers de ce document, Vichy Communauté souhaite renouveler son engagement en candidatant pour le second volet de la démarche "Territoire à Énergie Positive", afin d'ancrer sa posture et son plan d'actions de transition.

I. PILOTAGE DE LA DEMARCHE ET CONSTRUCTION DE LA CANDIDATURE TEPOS 2

A. PILOTAGE POLITIQUE ET ANIMATION TECHNIQUE DE LA DEMARCHE TEPOS 1

Lors de cette première période, la mise en œuvre du plan d'actions TEPOS a été pilotée par le Vice-Président délégué au Développement Durable, aux Énergies et aux Espaces Naturels Sensibles.

Le Vice-Président a pu s'appuyer sur :

- un Service Transition Énergétique composé de deux agents supervisés par un Directeur de Pôle,
- un Groupe de Travail Développement Durable composé de 10 élus communautaires volontaires.

En ce qui concerne la vie et l'animation de la démarche, un Comité de Pilotage TEPOS composé du Groupe de Travail Développement Durable, d'agents de la Communauté d'Agglomération, de la Communauté Régionale TEPOS et de partenaires institutionnels et techniques s'est tenu tous les trois mois à l'initiative du Vice-Président. Ces COPIL permettaient à l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche de participer à la stratégie et à la construction des projets de transition énergétique.

L'ensemble des travaux et des avancées TEPOS ont été présentés lors d'instances de validation politique propres au fonctionnement de la Communauté d'Agglomération : Commission n°2 Aménagement/Environnement, Bureaux et/ou Conseils Communautaires selon les modalités réglementaires.

La présente candidature pour une seconde période d'accompagnement TEPOS a donc été validée à l'unanimité en Bureau Communautaire le 26 novembre 2020 (cf. Annexe 1).

B. METHODOLOGIE DE LA CONCERTATION

Afin d'assurer la concertation nécessaire au suivi de la démarche et à son évaluation dans le but de consolider sa stratégie, Vichy Communauté a pu valoriser les actions mises en place dans le cadre de son PCAET en partenariat avec le SDE03 et le Bureau d'Études E6.

Des dispositifs ciblés à destination de l'ensemble des acteurs du territoire :

- Atelier « Destination TEPos » auprès des élus : une méthode sur mesure mêlant diagnostic précis du territoire et projection concrète au travers d'un plateau de jeu favorisant un format d'animation ludique pour un plan d'actions co-construit. Les aspects graphiques du plateau de jeu et des cartes ont été réalisés par un groupe d'étudiants du DUT Métiers du Multimédia et de l'Informatique (MMI) de Vichy dans le cadre d'un projet tutoré encadré par le Service Transition Énergétique de la Communauté d'Agglomération.

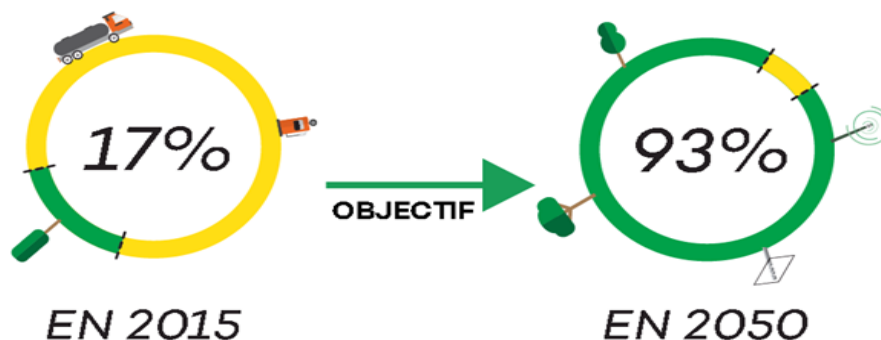


- Ateliers thématiques et ateliers des synergies avec les agents et partenaires du territoire (entreprises, associations, collectifs citoyens...) : des ateliers pour présenter l'état des lieux et la stratégie climat-air-énergie afin de mobiliser les participants dans la mise en place d'actions co-construites et coordonnées.
- Opérations de Théâtre Forum à destination du grand public : trois représentations théâtrales autour de la mobilité, des bâtiments et de l'alimentation ont eu lieu sur le territoire. L'objectif de ces animations était de sensibiliser les habitants aux enjeux de la transition écologique énergétique et de recueillir les propositions afin d'enrichir notre plan d'actions.

En complément, le Service Transition Energétique de Vichy Communauté a réalisé et diffusé un questionnaire en début de démarche et une enquête à la fin de cette première période afin de recueillir le ressenti du territoire sur les avancées en matière de Transition Energétique. Au total, près de 350 personnes ont répondu à ces questionnaires (cf. Annexe 2).

II. BILAN DE LA PERIODE TEPOS 1 : L'AMORÇAGE

Au travers d'une étude TEPOS préalable, la collectivité s'est fixée pour objectif de tendre vers l'autonomie énergétique d'ici 2050 en réduisant de moitié ses consommations énergétiques tout en couvrant progressivement l'ensemble des besoins par les énergies renouvelables.



La Communauté d'Agglomération s'est donc dotée d'un plan d'actions sectoriel ambitieux que nous évaluerons au sein de ce document afin de valoriser l'impact d'une telle démarche sur le territoire.

Nous vous proposons un tour d'horizon des items phares de ce bilan.

A. MAITRISE DE L'ENERGIE

1. Aménagement et urbanisme

MAITRISE DE L'ETALEMENT URBAIN

Les objectifs de réduction de la consommation d'espace vont au-delà du cadre défini par le SCoT de 2013 : 563 hectares de zones constructibles ont été rendus aux zones agricoles et naturelles représentant 40% d'effort sur les seules zones à urbaniser « habitat ». Au terme des révisions, ce sont plus de 800 hectares qui seront déclassés. Ces réductions conjuguées aux objectifs de densité traduits dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) conduisent à réduire la croissance de l'urbanisation.

Ces espaces non constructibles et la trame verte et bleue sont aujourd'hui protégés par les PLU sur le territoire ex-VVA.

En juin 2019, les élus ont débattu des orientations générales du PLUi de la Montagne Bourbonnaise (15 communes de l'ex CCMB) et arrêté le projet en décembre pour une approbation courant 2021.

La revitalisation des centres ville/bourg s'est inscrite récemment au cœur des politiques menées par l'agglomération confirmant ainsi les attentes du SCoT et laissant entrevoir une application opérationnelle à venir.

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi)

Le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) par délibération du 28 septembre 2017. Les études ont démarré fin 2018 suite au recrutement du bureau d'études Even Conseil en charge d'accompagner la collectivité pour l'élaboration du RLPi. Les orientations générales du RLPi ont été débattues au Conseil Communautaire de septembre 2019 puis le projet de RLPI a été arrêté en décembre 2019.

L'objectif d'un RLPi est de concilier la liberté d'affichage avec la protection de l'environnement en réduisant notamment l'impact de la publicité sur le paysage et le cadre de vie.

Le diagnostic conduit sur le territoire de Vichy Communauté a révélé un impact important des dispositifs publicitaires sur les secteurs soumis à un trafic intense (axes majeurs de circulation, zones commerciales, première couronne du cœur d'agglomération) renforçant le caractère péri-urbain de certains quartiers et banalisant les paysages d'entrée de ville.

Le projet de RLPi entend donc :

- mettre en valeur la diversité des paysages du territoire en privilégiant la lisibilité des vues sur la nature depuis les espaces agglomérés et d'autre part, de limiter l'impact visuel des dispositifs dans les paysages urbains.
- requalifier les axes et entrées de ville qui constituent la vitrine du territoire en imposant des restrictions fortes sur l'affichage publicitaire à savoir une réduction des formats d'affichages passant de 12m² à 4m² sur les secteurs soumis à pression.
- Améliorer la lisibilité des zones commerciales en agissant sur l'affichage publicitaire et sur les surfaces d'enseignes pour mettre un terme à la surenchère d'informations.
- Valoriser la qualité et l'ambiance des centres villes en les préservant de l'affichage publicitaire et en régulant la présence des enseignes pour retrouver un rapport d'échelle adapté aux usagers des modes doux.
- Encadrer fortement les dispositifs numériques afin de concilier l'animation des lieux, les enjeux de sécurité routière et la régulation des consommations énergétiques.

L'approbation du RLPi est envisagée pour juin 2021. L'application de ce document emportera une mise en conformité des dispositifs publicitaires sous 2 ans et des enseignes sous 6 ans. A terme c'est une réelle amélioration du paysage qui est attendue puisqu'aujourd'hui 80% des dispositifs publicitaires du territoire sont non-conformes aux règles du futur RLPi.

SOUTIEN AU DEPLOIEMENT DES PROJETS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES :

Le service planification a engagé entre 2019 et 2020 plusieurs procédures d'ajustement des documents d'urbanisme afin de permettre la réalisation de projets de développement d'énergie renouvelable sur le territoire :

- Modification du PLU d'Hauterive : le projet d'installation d'une unité de méthanisation était envisagé dans la ZAC du Bioparc. La modification du PLU visait donc à permettre cette installation tout en mettant en valeur de manière générale les atouts environnementaux de ce site. L'approbation de la modification du PLU d'Hauterive a été actée en décembre 2019.
- Modification du PLU de Bellerive-sur-Allier sur le secteur de la Plaine de Beauregard : un projet d'installation d'une centrale hydroélectrique est envisagé au niveau du Pont de l'Europe. Par ailleurs, un relai du réseau de chaleur pourrait prendre place sur la plaine de Beauregard par l'installation de panneaux solaires thermiques. Ces projets ne sont actuellement pas compatibles avec les règles du PLU en vigueur, c'est pourquoi une modification du document d'urbanisme a été prescrite fin 2019. Les études ont été menées en 2020, l'enquête publique est programmée pour début 2021 avec une approbation au printemps.
- Révision du PLU de Bellerive-sur-Allier pour ouverture à l'urbanisation d'une partie du site de Montpertuis : l'agglomération porte un projet de centrale solaire au sol sur ce site. La mise en révision du document d'urbanisme est nécessaire et a été prescrite fin 2019. Les études ont débuté en 2020 et se poursuivront sur l'année 2021.
- Déclaration de projet pour la réalisation d'un parc solaire sur la commune de Saint-Rémy-en-Rollat : Une procédure conduite en 2020 afin de permettre l'installation d'un parc solaire d'environ 3ha sur une ancienne carrière de sables et graviers. L'approbation devrait intervenir d'ici juin 2021.
- Prescription d'une procédure de modification groupant plusieurs PLU afin d'élaborer un règlement commun aux zones accueillant des activités économiques. Cette modification qui démarre fin 2020 entend intégrer une approche plus vertueuse sur la gestion environnementale de ce type de secteur en limitant l'artificialisation du sol, en favorisant une meilleure gestion des eaux de ruissellement et en prévoyant le développement des énergies renouvelables.

2. Habitat et logement

RENOVATION DU PARC PRIVE ET PUBLIC :

Vichy Communauté anime en régie 2 grosses OPAH, dont les conventions viennent d'être tout juste renouvelées jusqu'en 2024 :

- Une OPAH de droit commun, qui couvre l'ensemble du territoire communautaire. elle consiste à agir prioritairement sur la rénovation énergétique, l'adaptation des logements au vieillissement, la lutte contre l'habitat indigne, les copropriétés fragiles ou dégradées.
- Une OPAH de renouvellement urbain, qui porte plus spécifiquement sur la requalification de quartiers d'habitat ancien identifiés sur Vichy, Cusset, Bellerive, Saint-Germain-des-Fossés, Le Vernet, Le Mayet-de-Montagne, et qui a pour finalité spécifique de lutter contre l'habitat dégradé, vacant et indigne.

LA PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE :

La PTRE, créée sous l'impulsion de la démarche TEPOS, vient en complément pour accompagner tous les propriétaires occupants qui ne peuvent pas être suivis par l'OPAH ainsi que les propriétaires qui ne veulent pas faire conventionner leur logement avec l'ANAH.

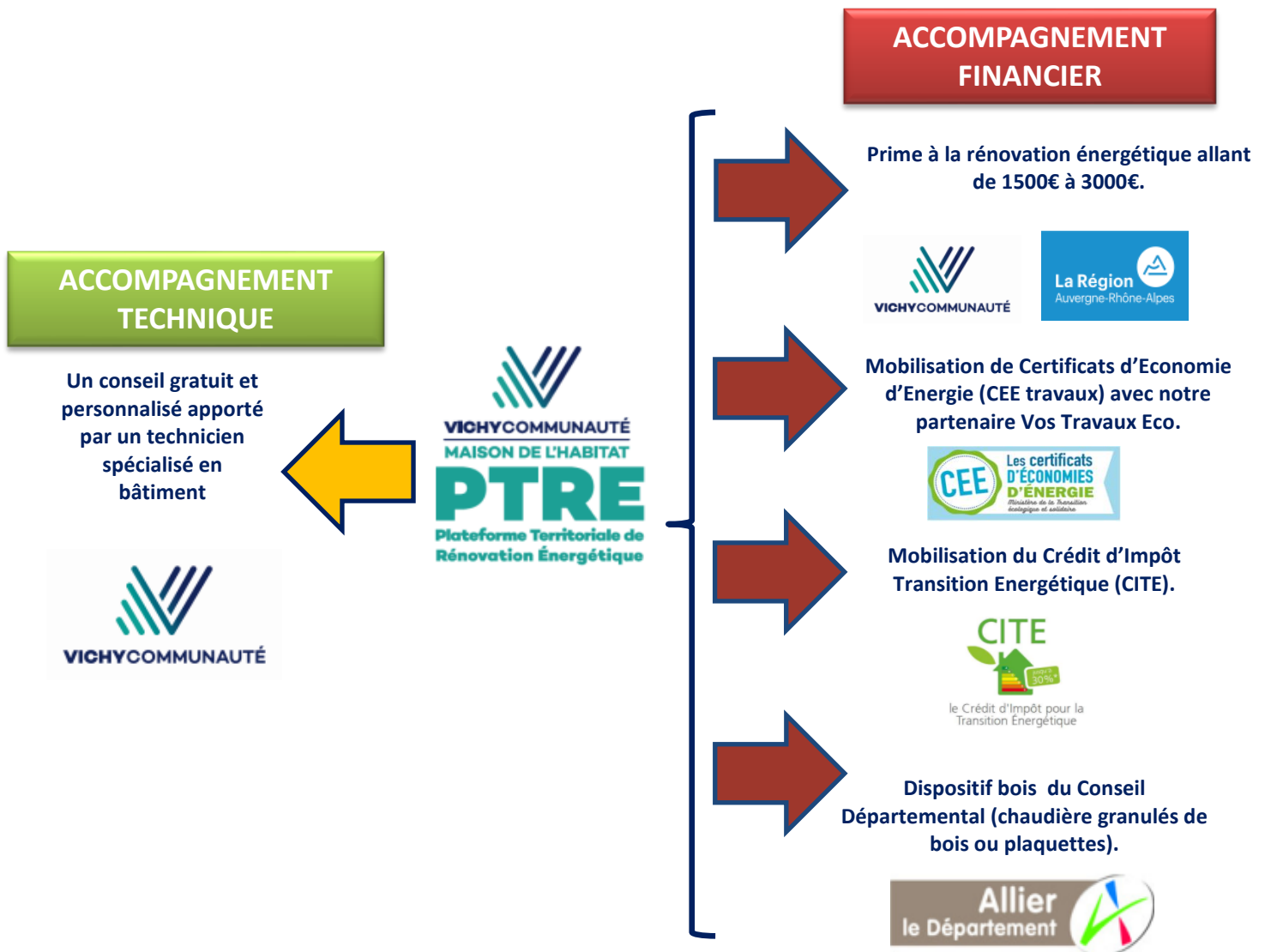
Cet accompagnement des propriétaires intervient pour les aider à obtenir une aide financière : la Prime Locale à la Rénovation Énergétique (PLRE), comprise entre 1500€ et 3000€ par logement, sous réserve des critères d'éligibilités (isolation et performances thermiques).

Afin de faire connaître l'ensemble des dispositifs de la Maison de l'Habitat, un site internet dédié a été créé accompagné d'une vaste opération de communication.

La présence de la plateforme sur notre territoire apporte la possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé neutre et indépendant sur la rénovation énergétique alors que cet accompagnement était auparavant réservé aux ménages éligibles aux aides de l'ANAH.

Le bilan des deux années de mise en place des outils, de partenariats et de conseils et accompagnement, a montré la force du réseau constitué depuis des années par une technicienne expérimentée, auprès des professionnels du bâtiment. Ce nouveau service public a également répondu à l'enjeu d'orienter les propriétaires vers la bonne démarche tout en garantissant la neutralité et l'efficacité du guichet unique.

Ce dispositif construit en 2018 et signé par les partenaires début 2019, s'appuie sur :



Chiffres clés :

- Les dispositifs OPAH et PTRE ont permis de réhabiliter environ 750 logements depuis novembre 2013. Ce bilan intègre tous types de travaux : la rénovation énergétique, l'adaptation au vieillissement, la réhabilitation de logements dégradés ou bien vacants.
- A ce bilan, il faut ajouter le programme de renouvellement urbain du quartier de Presles qui aura permis de réhabiliter 570 logements sociaux (travaux d'économie d'énergie, réhabilitation des pièces d'eau, changement des menuiseries...).
- Focus PTRE : 196 logements rénovés avec le soutien de la PTRE

	DOSSIERS OUVERTS	NBR SUIVI TEL ET MAIL	TRX REALISES AVEC CONSEILS PTRE	T RX REALISES AVEC PRIME PTRE	DOSSIERS EN COURS	TOTAL
2018	46	230	20	3		23
2019	94	465	80	11		91
2020 Au 30 sept	128	596	77	5	18	82 18
TOTAL	268	1 291	177	19	18	214

Bilan financier de la PTRE :

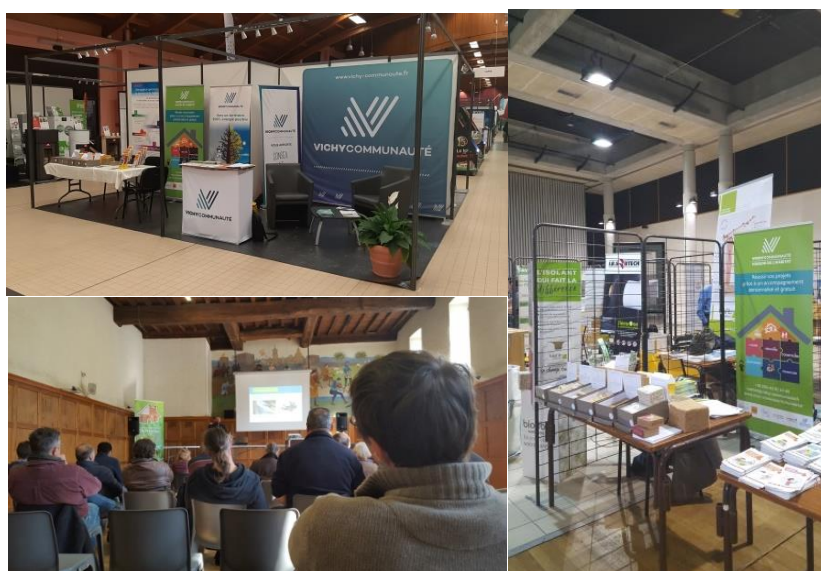
DEPENSES PTRE	Poste des coûts	Montant
	Masse salariale et achat logiciel	158 508 € <i>(financement Etat/ADEME/Région à 100%)</i>
	Prime à la rénovation	38 200 €

ANIMATION TEPOS : SENSIBILISATION A LA SOBRIETE ENERGETIQUE DANS LES BATIMENTS

La Maison de l'Habitat et le Service Transition Énergétique de Vichy Communauté participent tous les ans au Salon de l'Habitat afin de présenter les différents dispositifs d'aide à la rénovation énergétique et sensibiliser le grand public et les professionnels plus largement à la transition énergétique.

En 2018, dans le cadre de son Concours TEPos, Vichy Communauté a attribué un prix à l'association ThotHestia ce qui a permis de contribuer à la création du Salon de l'Habitat Sain et du Bien-Etre. Depuis le lancement du salon, Vichy Communauté est sollicitée chaque année pour participer à l'organisation, animer des conférences et tenir un stand lors de l'événement.

Forte de l'expérience de ses membres et de la constitution d'un réseau dans le cadre de son salon annuel, l'association ThotHestia est en passe d'ouvrir son centre de formation aux éco-matériaux.



Synthèse Habitat et Logement	
Objectif : Agir sur le bâti du territoire	
Actions identifiées dans le plan d'actions TEPOS 1	Etat d'avancement
Créer une Maison de l'Habitat	fait
Mettre en œuvre l'OPAH	fait
Acheter des équipements de mesures des consommations électriques	fait mais peu utilisé
Lancer une campagne de communication sur la Maison de l'Habitat et de l'Energie	fait
Elargir les services de la Maison de l'Habitat et de l'Energie au petit tertiaire et aux commerçants	non fait mais mis en perspective dans le cadre des réflexions sur le SPPEH
Promouvoir le développement des énergies renouvelables et des éco-matériaux	fait
Lancer une campagne de rénovation des chaudières bois existantes	fait partiellement, suivi non établi
Proposer un service de formation des artisans et professionnels du territoire	fait (porté par un partenaire : ThotHestia)
Résultats	
Atteinte de l'objectif TEPOS 1	Indicateurs
	Rénovation de 1920 logements soit l'équivalent d'une réduction des consommations d'énergie de l'ordre de 10 GWh
Atouts	Faiblesses
❖ Les différentes « démarches – cadre » (TEPOS/PCAET) et les diagnostics associés ont permis de mettre en évidence la rénovation énergétique des bâtiments comme axe prioritaire de la stratégie de réduction des consommations énergétiques du territoire ❖ Les dispositifs de renouvellement urbain sont ancrés au cœur du projet de territoire ❖ La Maison de l'Habitat s'est structurée et est aujourd'hui identifiée comme le guichet unique sur le territoire. Avec le recul et le retour d'expérience d'autres territoires, nous pouvons d'ores et déjà tirer un bilan positif des résultats de la PTRE. ❖ Un réseau d'acteurs a émergé et gravite autour de la Maison de l'Habitat ❖ Le SDE03 joue un rôle déterminant et complémentaire à celui de Vichy Communauté	❖ Un territoire fortement confronté aux questions de précarité énergétique ❖ Le volet tertiaire et commerçant n'a pas pu être abordé lors de cette période TEPOS 1 faute de moyens humains
Opportunités	Menaces
❖ Mise en place d'un SPPEH à l'échelle départementale pour renforcer et massifier les actions de rénovation énergétique et la possibilité de travailler des « champs » non explorés aujourd'hui ❖ Plan de relance et CRTE : renforcement des moyens financiers alloués à la rénovation énergétique	❖ Crise économique et baisse des budgets de fonctionnement qui freine l'animation de l'ensemble des dispositifs

3. Patrimoine public

OPERATION COCON

Inspirée de l'opération Cocon 63 et lancée en 2018 dans le cadre de la labellisation TEPCV de la Communauté d'Agglomération, l'opération Cocon a permis d'isoler les combles perdus de plus de 80 bâtiments publics du territoire. Ce sont donc plus de 18 000m² qui ont été isolés en grande majorité à la laine de bois.

Cette opération phare a été coordonnée par les services de Vichy Communauté et des communes du territoire dès l'intégration à la démarche TEPOS. Les actions engagées en matière d'efficacité énergétique et d'optimisation de gestion concernent désormais l'ensemble des sites de l'agglomération et viennent en soutien aux communes.

En plus des gains énergétiques et environnementaux, ce programme a permis de :

- Renforcer la connaissance du patrimoine des communes et des potentielles réductions des coûts de fonctionnement associées à des travaux de rénovation énergétique,
- Evaluer la pertinence d'une mutualisation de chantiers de rénovation des chaufferies des communes.

Chiffres clés :

- 21 communes sur 39 ont participé à Cocon,
- 131 bâtiments diagnostiqués,
- 84 bâtiments isolés, soit 18 223m² au total.

Bilan financier de l'opération Cocon :

DEPENSES OPERATION COCON	Poste des coûts	Montant
	Diagnostics et travaux	290 429,21€ € (Versement TEPCV en cours d'instruction)

Synthèse Patrimoine Public

Objectif : Réduire les consommations d'énergie des collectivités

Actions identifiées dans le plan d'actions TEPOS 1	Etat d'avancement
Mobiliser et former les techniciens et les élus aux enjeux énergétiques	fait mais à renouveler avec les changements de gouvernance
Définir et accompagner la mise en œuvre d'un programme de travaux d'économies d'énergie sur le patrimoine bâti	fait mais les enjeux nous imposent des démarches plus "industrielles" et massives pour un impact plus global sur la période 2
Créer un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP)	fait
Rénover les bâtiments communaux selon la norme BBC	non réalisé

Résultats

Atteinte de l'objectif TEPOS 1	Indicateurs
	18 000 m ² de combles perdus isolés dans le cadre de l'opération Cocon soit une baisse de la consommation énergétique de 30% en moyenne

Atouts	Faiblesses
❖ Les différentes démarches-cadre (TEPOS/PCAET) et les diagnostics associés ont permis de mettre en évidence la rénovation énergétique des bâtiments comme axe prioritaire de la stratégie de réduction des consommations énergétiques du territoire ❖ Les élus communaux sont très sensibles aux questions de rénovation de leur patrimoine ❖ Le SDE03 joue un rôle déterminant et complémentaire à celui de Vichy Communauté	❖ Un territoire très fortement confronté aux questions de précarité énergétique
Opportunités	Menaces
❖ Mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique à l'échelle du patrimoine de Vichy Communauté et de la ville de Vichy ❖ Création d'un groupe de réflexion piloté par le SDE 03 en lien avec les 3 agglos de l'Allier (Vichy, Moulins, Montluçon) dans le cadre d'une candidature ACTEE ❖ Plan de relance et CRTE : renforcement des moyens financiers alloués à la rénovation énergétique	❖ Crise économique et baisse des budgets de fonctionnement qui freine l'animation de l'ensemble des dispositifs ❖ Des démarches nationales très portées sur le patrimoine des communes urbaines, denses, connectées...

4. Mobilités et transports

EXEMPLARITE DE VICHY COMMUNAUTE

Grâce à TEPCV, Vichy Communauté a pu modifier sa flotte de véhicules et acquérir 7 voitures électriques et des vélos électriques. Ces véhicules sont mis à disposition des agents pour effectuer leurs déplacements professionnels sur le territoire et en dehors lorsque le train n'est pas envisageable. Selon les sollicitations, Vichy Communauté prête ses vélos électriques lors d'événements ponctuels du territoire : "Iron Man", événements en lien avec la démarche TEPOS.

En complément, Vichy Communauté a pu mettre à disposition 2 vélos électriques par commune. Ces vélos sont à destination du grand public via un système de prêt géré par les communes. L'objectif est de promouvoir les vélos à assistance électrique en offrant l'opportunité aux particuliers de les essayer ces vélos.

INTEGRATION DE LA MOBILITE ELECTRIQUE SUR LE RESEAU DE TRANSPORT URBAIN

Motivé par la priorité nationale de déploiement des véhicules "à faibles émissions" dans les flottes publiques et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, Vichy Communauté s'est engagée dans le développement de l'électromobilité.

Après Paris et Marseille, Vichy Communauté est la 3^{ème} collectivité française à exploiter une ligne avec uniquement des bus électriques.

Silencieux et non polluants (aucun rejet de CO₂), quatre bus électriques de 12 mètres et 90 places circulent sur le réseau Mobivie. Au total, ils captent la moitié de la fréquentation du réseau et offrent un service 100% électrique sur la ligne A toute l'année. Le dimanche et les jours fériés, ces bus circulent sur l'intégralité du réseau, ligne A et B, desservant Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier. Ces bus s'inscrivent pleinement dans l'objectif d'un cœur d'agglomération encore plus vert et réduisent drastiquement notre empreinte carbone.



Cette démarche, Vichy Communauté l'a entreprise avec Transdev, son nouvel opérateur de transport urbain.

Les bus électriques sont produits près de Quimper par le Groupe Bolloré qui dispose du label Origine France Garantie. Ils sont équipés de batteries Lithium Métal Polymère, assemblées également à Quimper, dans les usines Blue Solutions. La recharge des bus s'effectue au dépôt, équipé de 4 bornes. Un projet d'ombrières photovoltaïques est actuellement à l'étude ce qui permettra de rendre l'électromobilité d'autant plus vertueuse.

DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE ACTIVE

En parallèle du développement de l'électromobilité, Vichy Communauté s'est également engagée dans le développement des services en faveur des cyclistes.

En novembre 2018, un réseau de 5 stations de location de vélos en « libre-service » en cœur d'agglomération disponibles 7j/7 et 24h/24 a été inauguré.

La solution de location est :

- simple, rapide et sécurisée pour l'utilisateur par utilisation d'une application smartphone pour le déblocage des vélos et le paiement
- adaptée à la flotte Vélolib existante constituée de vélos classiques

Les cinq stations de location en libre-service réparties entre Vichy et Cusset améliorent la desserte « modes doux » entre les deux cœurs de ville.



Le projet « Via Allier », Vélo Route V 70 reliant la Loire à la Méditerranée, de Nevers à Palavas-les-Flots, a été lancé par les Régions AURA et PACA en octobre 2018.

La déclinaison locale de ce projet s'est traduite par une portion de 40 kilomètres de découverte Nord/Sud du territoire en bordure de la rivière Allier.

La mise en œuvre opérationnelle de ce projet d'envergure, coordonnée par les services de Vichy Communauté, a permis de dynamiser le développement des aménagements cyclables interconnectés dans le cœur urbain de l'agglomération. En effet, le Schéma Cyclable s'est articulé autour du projet de Voie Verte afin de renforcer le maillage et favoriser la mobilité douce.

Une première tranche a été mise en service en 2019 par l'intermédiaire du projet d'aménagement de la Rive Gauche du Lac d'Allier. L'intégralité de la Voie Verte communautaire a été inaugurée le 30 juillet 2020.

Pendant l'été 2020, un village vélos éphémère a pris place en bord d'Allier au niveau de La Rotonde de Vichy pour créer les conditions optimales à une voie verte conviviale et tournée vers la promotion de la mobilité active. Cet espace proposait un service de location de vélos standards et électriques pour petits et grands.



La Via Allier et ses boucles découvertes

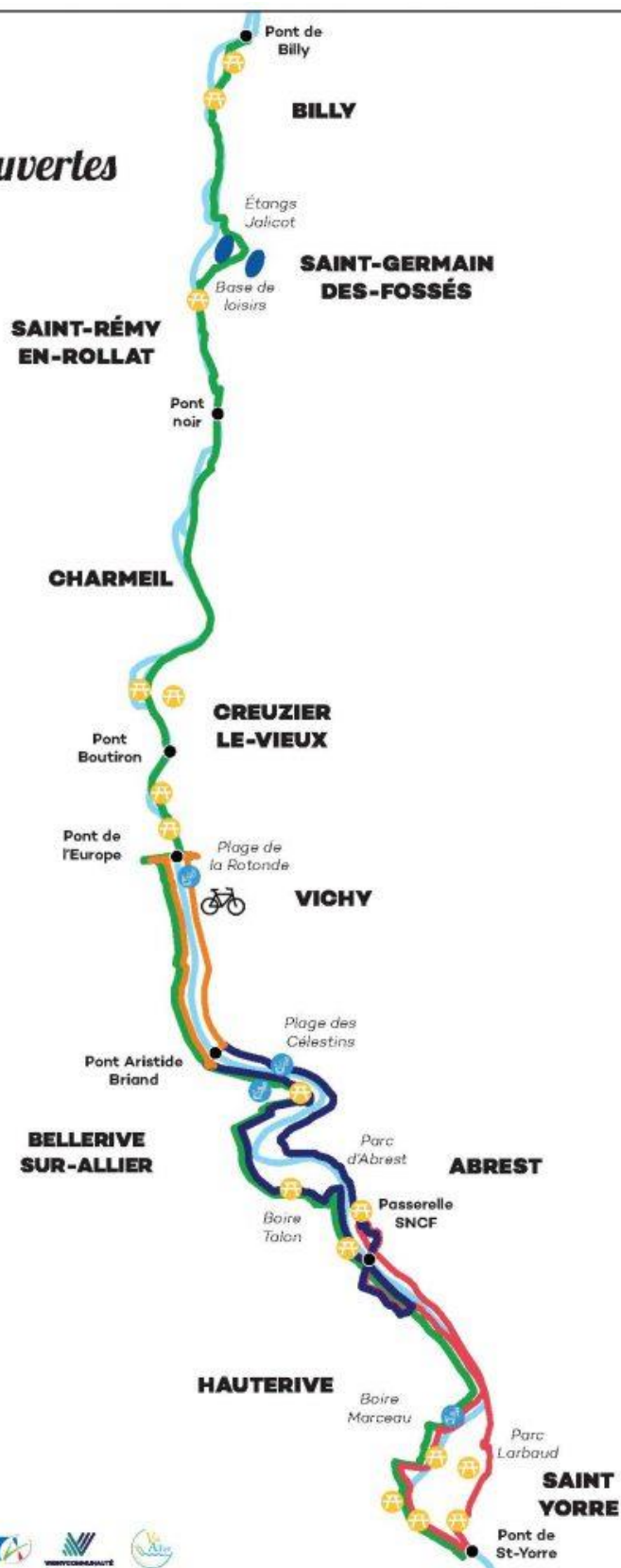
La Via Allier, liaison cyclable qui reliera le Bec d'Allier au littoral méditerranéen en longeant la rivière, s'étend sur 27km à travers Vichy Communauté, mêlant nature et zone plus urbaine, entre Billy et Saint-Yorre.

Trois boucles locales sont aménagées autour de cette voie verte, pour profiter des ambiances verdoyantes des bords de la rivière et faire découvrir les richesses culturelles et environnementales des centres bourgs.

LÉGENDE

-  Rivière Allier
-  Via Allier - 27km
12 aires de pique-nique
-  Boucle des Sources - 12km
5 aires de pique-nique
-  Boucle des Isles - 12,7km
4 aires de pique-nique
-  Boucle du Lac - 6,3km

-  Aires de pique-nique
-  Points d'eau
-  Village vélo
- 



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Allier
la département



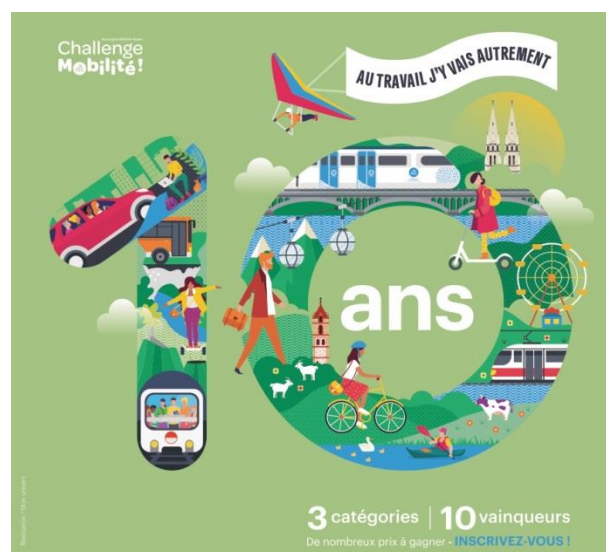
Bilan financier :

DEPENSES MOBILITES DURABLES	Poste des coûts	Montant
	Achat de 4 bus électriques	650 000 € par bus <i>(financés par le délégataire Transdev)</i>
	Vélos libre-service	65 000 € (installation des 5 stations) 36 000 € par an d'exploitation
	Voie Verte	5 Millions d'euros
	Autres aménagements dans le cadre du Schéma Cyclable	Environ 300 000 €

ANIMATION TEPOS : SENSIBILISATION AUX MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS

Vichy Communauté participe depuis quelques années au Challenge Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de ses Assises Citoyennes de l'Energie. Ce challenge, porté par la Région, permet de sensibiliser l'ensemble des agents de la Communauté d'Agglomération sur les alternatives à la voiture individuelle.

Pour cette 10^{ème} édition, Vichy Communauté s'est même associée en tant que partenaire du challenge afin de relayer le dispositif sur l'ensemble de son territoire, inciter les entreprises à y participer et offrir des lots aux lauréats du département de l'Allier.



Challenge Mobilité

MARDI 22 SEPT. 2020

Aujourd'hui, je viens travailler, en bus
en vélo, en trottinette ou à pieds !

Inscriptions sur :
challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr



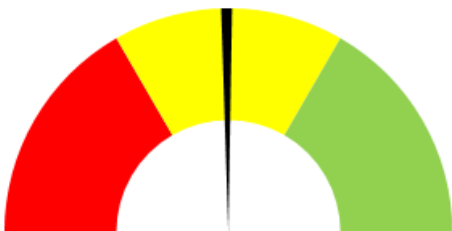
La collectivité soutient également les initiatives du territoire en matière de mobilité douce.

Nous hébergeons par exemple l'atelier collaboratif de réparation de vélos « Le Gang des Dérailleurs » dans nos locaux de la Zone d'Activités de la Croix Saint-Martin à Vichy.

Cette association créée en 2019 est vite devenue un partenaire indiscutable de l'agglomération. Le Gang des Dérailleurs a ainsi participé aux Assises Citoyennes de l'Energie, au Concours « Mon Territoire à Energie Positive » et à la « Faites de la Récup' ».



Enfin, un collectif citoyen « Parlons vélo dans l'agglomération de Vichy » s'est constitué sous forme de page Facebook en 2019. Cette « communauté » de plus de 400 membres fait la promotion du vélo sur l'ensemble du territoire et participe à la prise en compte de la mobilité multimodale au sein des aménagements urbains au travers de retours d'expérience et d'usage représentatifs. Ce collectif a notamment participé aux ateliers de concertation mis en place dans le cadre de notre PCAET.

Synthèse Mobilités et transport	
Objectifs : Renforcement de l'attractivité des transports en commun Changement de carburation et des pratiques de mobilité	
Actions identifiées dans le plan d'actions TEPOS 1	Etat d'avancement
Améliorer l'offre de transport à la demande	fait
Renforcer l'axe Mayet-de-Montagne - Vichy	fait
Favoriser l'accessibilité aux offres de mobilité	fait
Rembourser les titres de transport des agents communautaires au-delà de l'obligation légale	non réalisé
Améliorer l'intermodalité sur les pôles d'équilibre du territoire	fait
Intégrer le passage du bus électrique pour la ligne du réseau Mobivie	fait
Acheter 7 voitures électriques pour les agents de Vichy Communauté	fait
Acheter 2 vélos électriques par commune	fait
Etudier le potentiel de développement des filières hydrogènes	non fait
Favoriser l'émergence de projet bioGNV	en cours
Sensibiliser les citoyens et les agents à la mobilité douce	fait
Mettre en œuvre le Schéma Cyclable en secteur dense	en cours
Identifier le potentiel de développement de Pédibus	non réalisé
Expérimenter le télétravail et mettre en place un système de visioconférence au sein de Vichy Communauté	fait
Former les agents à l'écoconduite et les inciter à réfléchir aux alternatives à la voiture individuelle pour réaliser leurs déplacements professionnels	fait partiellement
Etudier la mise en place d'une navette fluviale	fait
Créer un pack "mobilité douce" à destination des touristes	non réalisé
Organiser "une journée sans voiture"	non réalisé
Résultats	
Atteinte de l'objectif TEPOS 1	Indicateurs
	Réduction des émissions de GES :
	- le remplacement de véhicules thermiques par 7 véhicules électriques au sein du parc automobile de Vichy Communauté aura permis d'éviter l'émission de 30 000 KgeqCO₂ en 3 ans - le remplacement des bus thermiques par 4 bus électriques permet d'éviter l'émission de 18 000 TeqCo₂/an

Atouts	Faiblesses
❖ Contexte privilégié par rapport aux aires urbaines métropolitaines : très peu d'enjeux de pollution et de dégradation de la qualité de l'air liés au transport	❖ Un territoire étendu et inégal : un cœur urbain dense, connecté et propice à la mobilité douce ; un milieu rural enclavé dépendant de la voiture individuelle
Opportunités	Menaces
❖ La question de la mobilité est une question centrale au sein de nos sociétés : de nombreuses initiatives émergent et influencent les politiques publiques ❖ Plan de relance et CRTE : renforcement des moyens financiers alloués aux mobilités douces	❖ Une grosse partie des consommations énergétiques provient du fret et du transport dit "de passage". Ces mesures dépendent de politiques nationales et/ou européennes. ❖ Risque de cassure sociale avec une politique réglementaire très axée mobilité urbaine (ex: mouvements sociaux...) ❖ Crise sanitaire et impact sur les comportements individuels délaissant les transports en commun

5. Economie circulaire

REDUCTION DES DECHETS

Depuis son ouverture en 2013, la Recyclerie de Vichy Communauté gérée par le SIEL, association d'insertion, collecte 600 tonnes par an en moyenne.

Cet espace, adossé à la déchetterie, a donc véritablement contribué à sensibiliser le grand public au réemploi et aux de « seconde main ».



La labellisation TEPCV aura facilité l'achat d'une sableuse, outil indispensable pour retaper et poncer les meubles d'occasion de façon « industrielle ».

Cette mise à disposition par la collectivité, couplée au succès du lieu, a favorisé l'ouverture d'une boutique en centre-ville de Vichy en 2019 : la Recyclerie Créative.

Cette boutique indépendante, totalement gérée par le SIEL, met en valeur des meubles, objets de décoration et vêtements afin de les valoriser et les remettre dans les circuits de consommation.

Pour aller plus loin et atteindre les objectifs réglementaires en matière de réduction des déchets, le Service Déchets Ménagers et Assimilés de Vichy Communauté et le SICTOM Sud Allier s'investissent conjointement dans le but de produire moins de déchets et préserver nos ressources.

A l'échelle communautaire, un Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a vu le jour en 2019 afin de cibler les actions à mettre en œuvre.

AMELIORATION DU TRI

En 2018, suite à la baisse progressive de la qualité du tri observée à l'échelle nationale, le Service Déchets Ménagers et Assimilés de l'agglomération a recruté une ambassadrice du tri. Ses missions portent sur la mise en œuvre de la sensibilisation de proximité relative à la collecte sélective des déchets (emballages, verre, encombrants...) à la prévention et à la réduction des déchets. Ce poste permet de renforcer le rapprochement entre Vichy Communauté et les communes.

Dans le même temps les consignes de tri ont évolué pour l'ensemble du département de l'Allier en 2019. Aujourd'hui, tous les emballages et papiers sont à jeter dans les bacs jaunes. Cela a permis de faciliter la compréhension du geste de tri et de le rendre plus accessible à toutes et tous.

Pour aller plus loin, le service DMA, ainsi que les SICTOM Nord Allier, Sud Allier de Cérilly et de la Région Montluçonnaise ont répondu en commun à un appel à projet de Citéo sur l'extension des consignes de tri. Ces 5 EPCI ont été retenus et ont travaillé de concert sur un plan de communication départemental afin d'expliquer les nouvelles consignes de tri à tous les bourbonnais. Tous les déchets recyclables du département sont triés dans un centre de tri départemental sur la commune de Chézy.

ANIMATION TEPOS : SENSIBILISATION A LA REDUCTION DES DECHETS

Lancée en 2016 par le Service DMA dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, la « Faites de la récup' » est devenue l'événement annuel incontournable du réemploi et de l'économie circulaire sur notre territoire.

Cette action est l'exemple parfait du rôle joué par la démarche TEPOS. La subvention TEPOS a permis à la collectivité de se doter de moyens humains au sein de l'équipe du PAT et du Service Transition Energétique en mesure de prêter main forte dans l'organisation de l'événement. Les 3 services se sont donc naturellement rapprochés pour concevoir un événement transversal soutenant la politique de sensibilisation à la transition écologique amorcée par Vichy Communauté. L'impact a été également financier, le budget de l'événement est passé de quelques centaines d'euros à plus de 6 000€ par an.

Objectifs de l'événement :

- Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets, au réemploi et plus largement à l'intérêt de repenser nos modes de consommation à travers une approche ludique, conviviale et collaborative,
- Créer des synergies entre les différents acteurs engagés dans la réduction des déchets sur le territoire, en faveur d'une économie circulaire,
- Promouvoir les actions de Vichy Communauté en faveur du Développement Durable.

Contenu de l'événement :

- Stands d'exposition et de sensibilisation animés par des entreprises et associations.
- Ateliers créatifs pour petits et grands autour de meubles issus de la récupération, textiles réutilisés, cosmétiques et produits d'entretien maison, cours de cuisine anti-gaspi, expérimentations ludiques...
- Visites de sites et animations en lien avec la réduction des déchets.

Cet événement est aujourd'hui ancré sur le territoire et fait l'objet d'un fort plébiscite du public. La « Faites de la Récup' » 2019 a réuni pendant deux jours près de 2000 visiteurs autour de 35 stands et 50 ateliers.

Au vu du contexte sanitaire, la « Faites de la Récup' » 2020 a eu lieu de façon virtuelle, avec la mise en place de tutoriels et « Facebook Live » conçus et assurés par une partie des intervenants inscrits.



Synthèse Economie circulaire	
Objectifs : Réduire la production et l'enfouissement de déchets	
Actions identifiées dans le plan d'actions TEPOS 1	Etat d'avancement
Mettre en œuvre un programme de prévention des déchets	fait
Sensibiliser les citoyens	fait
Renforcer le tri sélectif	fait
Réduire et valoriser les biodéchets	non réalisé
Résultats	
Atteinte de l'objectif TEPOS 1	Indicateurs
	600 tonnes collectées par la Recyclerie en moyenne chaque année Impact des nouvelles consignes de tri et réduction de l'enfouissement
Atouts	Faiblesses
❖ Une réglementation avec des objectifs clairs et ciblés ❖ L'ensemble des acteurs de la filière sont identifiés et associés ❖ De nombreux acteurs de l'économie circulaire sur le territoire	❖ Une compétence déchets partielle sur le territoire et une coordination compliquée participent au manque de clarté et d'efficacité sur le territoire ❖ Manque de caractérisation des biodéchets à ce stade
Opportunités	Menaces
❖ L'ensemble des acteurs et des conditions favorables à la création d'un véritable réseau de l'Economie Circulaire sont réunis ❖ La production d'énergie comme levier à la valorisation des biodéchets ❖ Entente inter-collectivités pour faire coïncider les DSP de GAÏA et de BAYET en 2027	❖ Une réglementation pas toujours simple à mettre en œuvre localement ❖ L'acceptation d'un exutoire futur à créer pour la valorisation des biodéchets du territoire

6. Agriculture et alimentation

Le Projet Alimentaire Territorial « Manger mieux, un enjeu local » a rejoint en 2018 l'ensemble des dispositifs que Vichy Communauté porte en matière de développement durable. Ce dispositif, identifié dans le cadre du plan d'actions TEPos, s'appuie sur la stratégie suivante :

- Poser les bases d'un véritable projet de territoire pour Vichy Communauté
- Création de la richesse et des emplois relocalisés sur le territoire
- Encourager une production et une consommation alimentaires responsables

Il se décline donc opérationnellement au travers d'actions de soutien à la relocalisation et à la diversification de l'agriculture, à la structuration d'un débouché et à la valorisation de la production et la consommation durable.

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION DE PRODUCTEURS ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPLOITATIONS :

Dans un premier temps et pour répondre à cette demande, deux stages de fin d'étude sont venus agrémenter la stratégie foncière du territoire en lien avec les 39 communes de l'agglomération. Dans la continuité de ces stages, Un poste d'animation foncière a été créé au sein de la Communauté d'Agglomération en 2019 en accord avec la volonté affirmée de l'agglomération de développer l'agriculture de proximité et d'accompagner le parcours à l'installation des porteurs de projet, y compris ceux en situation dite "hors cadre familial".

En effet, les différents diagnostics ont mis en évidence une sous-représentation de la filière maraîchère dans l'approvisionnement local, d'où la volonté de développer l'installation des porteurs de projet en priorité en maraîchage.

Pour répondre à cet enjeu, la stratégie est donc double :

- Accompagnement à l'installation de porteurs de projet en maraîchage,
- Participer à la structuration de la filière pour permettre son développement.

Un inventaire foncier a été réalisé afin d'identifier les parcelles publiques et privées mobilisables pour l'installation de porteurs de projet. Ce travail a permis d'identifier 76 hectares à la vente, à la location ou autre forme de passation présentant un intérêt agronomique et environnemental correspondant aux enjeux du PAT. Cet inventaire, réalisé en partenariat avec le Géomaticien de l'agglomération, est accessible à tous les agents et toutes les communes de l'agglomération via le portail cartographique de Vichy Communauté. Cette base de données permet en outre aux communes de s'approprier les informations et de se positionner en tant que relais local, facilitant ainsi le lien avec les différents propriétaires et l'identification de foncier disponible pour l'installation de porteurs de projet.

En parallèle, le dispositif « Espaces Test Agricoles » a été lancé en partenariat avec la « couveuse » agricole Ilots Paysans. Le principe est simple, c'est un système de mise à disposition d'un terrain et un parrainage assuré par un agriculteur en activité vis-à-vis d'un porteur de projet pas assez mûr pour s'installer par ses propres moyens. Ce dispositif de 3 ans permet de donner les clés à un porteur de projet pour favoriser des installations réfléchies et basées sur une vraie expérience de terrain. Pour cela, Vichy Communauté a investi et met à disposition des un parc d'équipements mobile. Ce parc est constitué de matériel agricole à destination uniquement des « testeurs », dans le but de faciliter leur installation en test sur le territoire.

Enfin, le Service PAT a répondu au cas par cas aux besoins des porteurs de projet, de propriétaires souhaitant mettre à disposition du foncier agricole, d'agriculteurs intéressés par des projets de transmission à un tiers.

Chiffres clés :

- 11 porteurs de projet en parcours d'installation en circuits-courts sur le territoire de l'agglomération ont été suivis entre 2019-2020
- 5 personnes ont fait part de leur volonté à faciliter les installations agricoles, en mettant à disposition du foncier, dont 4 agriculteurs. Selon les projets, il peut s'agir, d'une mise à disposition via des lieux-test agricoles, une recherche de collaboration entre agriculteurs, ou bien d'une vente.
- 5 communes du territoire souhaitent se faire accompagner pour le développement de projets agricoles.

APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE LOCALE :

En 2018, la loi EGALIM issue des Etats Généraux de l'alimentation a donné un cadre national en matière de restauration collective et d'approvisionnement alimentaire local et de qualité. Cette évolution partagée par l'ensemble de la chaîne agroalimentaire est particulièrement favorable à la relocalisation de l'emploi et de la valeur créée. La qualité de la restauration collective est en grande partie de la responsabilité des collectivités.

Au travers de sa Cuisine Centrale de Cusset, Vichy Communauté tente de valoriser la production locale durable et de qualité.

Après deux années de mis en œuvre du PAT, la Cuisine Centrale atteint désormais près de 30% de produits Bio dans ses repas ; a développé l'approvisionnement local en viande ; s'est réorganisée au vu des besoins identifiés et forme ses équipes au regard de la loi EGALIM ; elle est le support d'étude vers une unité territoriale.

La connaissance approfondie des équipements et du niveau d'ambition des maires pour approvisionner localement leur cantine, a débouché sur une proposition de prestation pour lutter contre le gaspillage alimentaire et le réduire de 30%. Cette action permet de dégager des économies substantielles, à réinvestir dans l'approvisionnement en produit locaux de qualité. Parallèlement, Cusset, territoire pilote, a mis en œuvre cette action de lutte contre le gaspillage auprès de ses écoles au cours de l'année scolaire 2018/2019, obtenant des résultats de cette expérience dès juin 2019, ce qui a permis d'adapter le cahier des charges avant de lancer une nouvelle consultation de prestation de septembre 2019 à juin 2020, auprès de 6 communes volontaires.

L'expérimentation autour d'un repas végétarien mensuel a également été mise en place avec succès. Les cuisiniers volontaires ont été formés à la cuisine végétarienne.

ANIMATION TEPOS : SENSIBILISATION AU CHANGEMENT DES PRATIQUES DE CONSOMMATION

L'incitation au changement passe par l'exemplarité des politiques publiques, en particulier par l'achat. Une forte promotion des circuits courts, locaux et de qualité auprès de l'ensemble des services de l'agglomération a donc été réalisée pour favoriser la prise en compte des fondements du PAT dans les commandes de produits alimentaires.

La collectivité joue un rôle essentiel dans la sensibilisation des acteurs du territoire en faveur de modes de production et de consommation responsables, visant une meilleure maîtrise de la demande énergétique.

La volonté de faire partager la démarche « d’aller vers un projet territorial alimentaire », aussi bien aux entreprises, aux élus et à la population, s’est traduite par des supports de communication et de promotion, autour d’un message : « Manger mieux, un enjeu local, engageons-nous ! ».

En 2019, l’accent a été mis sur la promotion et la visibilité des producteurs et produits locaux. Une première édition du guide des producteurs locaux est parue en septembre et a rencontré un vif succès avec 5000 exemplaires distribués.

Une programmation d’animations ponctuelles a été également mise en place :

- Le forum « Quelle alimentation demain ? » à l’occasion de la Semaine du Goût. Cet événement permet de sensibiliser les producteurs, les transformateurs et les consommateurs aux principes du PAT au travers de stands, formations, démonstrations, conférences...
- Organisation d’une journée de formation, en partenariat avec la Fédération Régionale d’Agriculture Biologique AuRA (FRAB), dédiée aux producteurs sur la thématique de la gestion du sol et de la diversification agricole
- Participation en tant que territoire-témoin à l’évènement Terres de possible 2019 : « Accès au foncier, la place des collectivités »
- Championnat académique de CROSS – Goûter PAT compatible

La transversalité entre le Service PAT et le Service Transition Energétique auront fortement émergé grâce à la dynamique commune lancée dans le cadre de TEPOS. Le Service Transition Energétique est régulièrement sollicité pour aider à coordonner et participer aux événements PAT.

Bilan financier :

DEPENSES PAT	Poste des coûts	Montant
	Espace test agricole	7 000 €
	Guide des producteurs	4 500 €
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	20 000 €
	Forum	3 000 €

Synthèse Agriculture et alimentation

Objectifs :
Rendre l'agriculture plus vertueuse
Créer de la richesse et relocaliser des emplois sur le territoire
Encourager une consommation alimentaire durable

Actions identifiées	Etat d'avancement
Poser les fondements d'un Projet alimentaire Territorial	fait
Sensibiliser les élus communaux et intercommunaux	fait
Participer à la création et à la vie d'un réseau PAT	fait
Soutenir les projets pilotes du territoire et permettre l'installation de 5 à 10 fermes maraîchères sur le territoire	en cours
Favoriser la transition agro - écologique	fait
Permettre l'installation d'un légumier pour approvisionner la restauration collective	fait partiellement
Soutenir les projets de diversification	fait
Accompagner la mise en place de circuits de proximité	en cours
Augmenter l'approvisionnement local dans la restauration collective	fait
Augmenter l'approvisionnement local dans toutes les commandes formulées par les communes et Vichy Communauté	fait partiellement
Sensibiliser les consommateurs aux enjeux d'une alimentation durable	fait
Valoriser et promouvoir l'offre alimentaire et les initiatives de qualité du territoire	fait

Résultats

Atteinte de l'objectif	Indicateur
	Près de 20 projets d'installation accompagnés 30% de produits locaux et 20% de produits bio au sein de la Cuisine Centrale

Atouts	Faiblesses
❖ Un territoire à forte consonance agricole doté d'un terroir riche ❖ Un réseau solide constitué autour du Projet Alimentaire Territorial ❖ La question de l'alimentation redevient centrale dans notre société	❖ Un monde agricole encore traditionnaliste de par des années de productivisme récompensé, qui, pour une grande partie, n'entame pas les réflexions sur les transitions agro écologiques.

Opportunités	Menaces
❖ Un foncier disponible et mobilisable ❖ De nombreux jeunes porteurs de projets intéressés par l'agro-écologie	❖ Une réglementation nationale et européenne pas toujours à la hauteur des ambitions locales en matière de transition agro-alimentaire ❖ Une population d'agriculteurs vieillissante : 50% sont sur le départ à la retraite ❖ Baisse des budgets de fonctionnement qui complique l'animation de l'ensemble des dispositifs ❖ Des évolutions climatiques, sécheresses successives qui contraignent les productions

7. Actions d'animation complémentaires

Une attention particulière est portée à la sensibilisation des citoyens de demain.

Vichy Communauté intervient notamment auprès des scolaires afin de les sensibiliser aux gestes éco-responsables. De janvier 2018 à août 2019, l'Animateur Territoire à Énergie Positive est intervenu ponctuellement dans 10 établissements scolaires du territoire.

Par manque de temps et dans l'optique de renforcer l'impact au sein des écoles, Vichy Communauté a lancé le programme Watty à l'école pour deux ans depuis l'année scolaire 2019/2020. Ce programme financé en partie par les CEE vise à sensibiliser les scolaires (de la Grande Section au CM2) aux économies d'énergies, d'eau et aux énergies renouvelables. Trois séances animées par l'association Les Petits Débrouillards ont lieu dans chaque classe sur l'ensemble de l'année scolaire. Ce programme est ouvert chaque année à 50 classes maximum pour 10 écoles environ.



En parallèle, un Concours Junior "Mon Territoire à Énergie Positive" a été mis en place pour permettre au jeune public de s'impliquer davantage dans des actions concrètes de Transition Écologique.

Ce concours, d'abord réservé aux établissements scolaires a été ouvert en 2019 à l'ensemble des structures en lien avec les jeunes (associations, Conseils Municipaux des Jeunes, Espaces Jeunes, Centres Sociaux...).

Pour les participants, ce concours consiste à proposer une action concrète et réalisable en faveur de la transition écologique sur au moins une des 4 thématiques suivantes :

- Réduire ses consommations d'énergie
- Développer la gestion durable des déchets
- Diminuer les pollutions liées aux transports
- Préserver la biodiversité et les paysages

Chaque année, 5 projets sont sélectionnés et reçoivent chacun un prix de 500€ pour permettre la réalisation du projet.

Exemple de projets lauréats :

- Hôtel à insectes et plantation de haies, d'arbres
- Fabrication d'un vélo générateur d'électricité
- Fabrication d'une station de réparation de vélos
- Mise en place d'une "boîte à jouer" autour d'objets issus de la récupération
- Installation de bacs de tri et



Dossier de candidature à la démarche TEPOS 2

sensibilisation la pollution liée aux déchets

- Collecte et valorisation des stylos usagers en matière première pour des imprimantes 3D

En octobre 2019, Vichy Communauté a proposé aux lauréats du concours TEPOS, à la « promo » Watty et à l'ensemble des établissements scolaires, la pièce de théâtre « Néo, le dernier espoir de Gaïa » de la compagnie Etosha au théâtre de Cusset. Cette pièce traite d'un ensemble de thématiques très concrètes pour changer son mode de vie et diminuer son impact sur planète. Au total, plus de 1000 élèves auront participé aux 4 représentations.



Depuis 2018, le Service Transition Énergétique est régulièrement sollicité par l'IUT Métiers du Multimédia et de l'Internet pour encadrer des groupes d'étudiants dans le cadre de projets tutorés.

Ce partenariat a contribué à soutenir l'Animateur TEPOS dans la création de contenus autour de la démarche TEPOS. Cette action à deux objectifs : elle permet à la fois d'innover dans les formats numériques de communication mais également de sensibiliser des étudiants aux enjeux du Développement Durable.

Réalisations : Flyer TEPOS, vidéo du Concours TEPos, animation cartographique des projets EnR de Vichy Communauté, reportage photos lors du Forum Alimentaire...

Vidéo du Concours junior "Mon Territoire à Energie Positive" réalisée dans ce cadre : <https://www.youtube.com/watch?v=xcoyPJWazc&t=1s>

Le Service Transition Énergétique participe également à la Semaine Européenne du Développement Durable au travers de ses Assises Citoyennes de l'Énergie.

Au programme : visites de sites, projections de films, conférences, théâtre forum ...



ASSISES CITOYENNES DE L'ÉNERGIE

LES 6, 7 ET 8 JUIN 2019

DÉCOUVREZ LES OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES

Stade Aquatique - Bellerive-sur-Allier
JEUDI 6 JUIN à 16^h / INAUGURATION
VENDREDI 7 JUIN de 10^h à 17^h / VISITE GUIDÉE
dans le cadre des journées portes ouvertes des énergies renouvelables*

PÉDALEZ POUR VISIONNER...

PROJECTION DU FILM « POWER TO CHANGE »
BUFFET PARTAGÉ
Pôle universitaire de Vichy
VENDREDI 7 JUIN de 18^h à 22^h

DÉCOUVREZ LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LUTTEZ CONTRE LE GASPILLAGE

INITIATIONS, ATELIERS LUDIQUES ET PARTICIPATIFS,
ANIMATIONS THÉÂTRALISÉES
Parc des Bourins - Vichy
SAMEDI 8 JUIN de 14^h à 17^h

Événement gratuit et ouvert à tous.
Réservations conseillées par mail à l'adresse suivante : tpos@vichy-communaute.fr - 04 70 96 57 24

Programme complet sur : www.vichy-communaute.fr

visite de la Maison des NegaWatts au Mayet-de-Montagne le 8 juin



Dépenses d'Animation TEPOS :

Dépenses Animation TEPOS 2018	Postes de couts	Prix
	Centrale Solaire Citoyenne	160,00 €
	Cadastre Solaire	300,00 €
	Concours TEPOS	3 500,00 €
	Assises Citoyennes de l'Energie	3 150,00 €
	Animations scolaires (mallette pédagogique)	1 000,00 €
	Faites de la Récup'	1 320,00 €
	TOTAL	9 430,00 €

Dépenses Animation TEPOS 2019	Postes de couts	Prix
	Concours TEPOS 2018	3 410,00 €
	Faites de la Récup'	1 492,97 €
	Assises Citoyennes de l'Energie	6 550,31 €
	Théâtre pour les scolaires autour du Développement Durable (4 représentations au théâtre de Cusset)	9 242,42 €
	Destination TEPOS (animation à destination des élus pour définir la stratégie PCAET)	2 700,00 €
	TOTAL	23 395,70 €

Dépenses Animation TEPOS 2020	Postes de couts	Prix
	Visite Méthamoly (transport A/R)	480,00 €
	Réunion ADEME AURA	42,00 €
	Communication TEPCV (impression + pose panneaux)	540,00 €
	Faites de la Récup' 2019	592,56 €
	Watty à l'école (année scolaire 2019/2020)	16 440,00 €
	Concours TEPOS 2019	2 730,86 €
	TOTAL	20 825,42 €

L'ensemble de ces mesures favorisent la sobriété et l'efficacité énergétique et participent à l'objectif de diviser par deux les consommations énergétiques du territoire d'ici 2050.

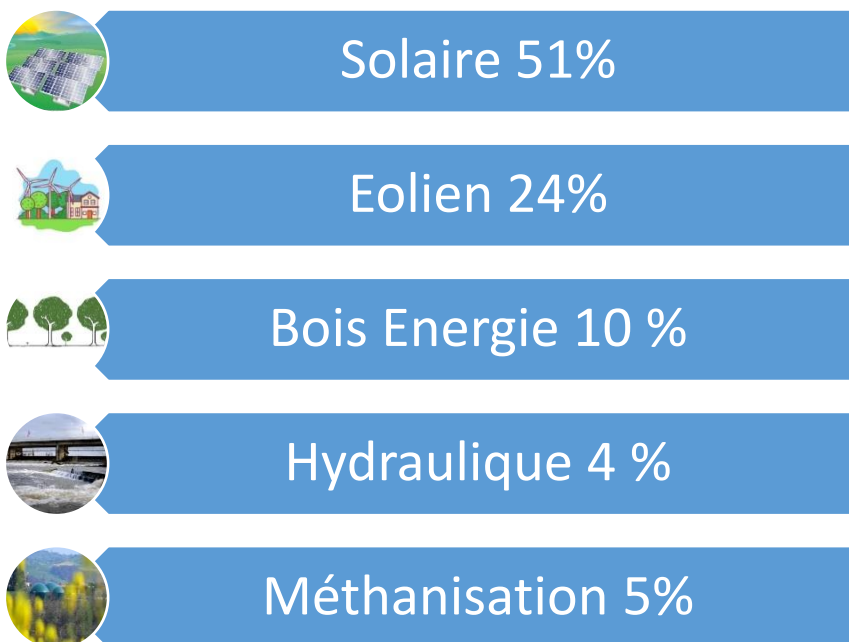
Nous allons maintenant aborder les actions mises en place pour participer au développement des énergies renouvelables locales.

B. PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le potentiel identifié lors du diagnostic TEPOS nous a permis de nous positionner sur un objectif de couverture progressive des consommations énergétiques du territoire par les énergies renouvelables de l'ordre de 93%.

Ce potentiel a été défini selon un mix énergétique cohérent selon les ressources et les spécificités du territoire.

Mix projeté dans la stratégie TEPOS 1 :



La répartition de ce mix nous a permis de prioriser le déploiement des énergies renouvelables. Vichy Communauté participe donc au développement des énergies renouvelables. Le Service Transition Énergétique, dans le cadre de sa démarche TEPOS, porte, accompagne et soutient les projets suivants.

1. L'énergie solaire

Le solaire photovoltaïque est le premier potentiel de développement des énergies renouvelables identifié sur le territoire dans le cadre du diagnostic TEPOS. Il représente 51% du mix énergétique potentiel du territoire.

Lancé en 2015 dans le cadre de TEPCV, les ombrières photovoltaïques en autoconsommation au Stade Aquatique de Vichy Communauté ont été inaugurées et mises en service en juin 2019.

Ce projet a longtemps été en suspens car les élus étaient sceptiques à l'idée de risquer de "défigurer" une des entrées emblématique de l'agglomération. La démarche TEPOS a donc été, en plus d'être un outil de soutien à l'ingénierie financière et technique, un vrai levier d'aide à la décision. L'ensemble des élus ont pris conscience de l'opportunité que pouvait apporter la Transition Énergétique à un territoire en termes d'attractivité et d'image. Les élus ont cependant été très attentifs à l'intégration paysagère de cette installation dans son environnement.



Les ombrières ont une production annuelle de 177,45 MWh soit 15 % de la consommation électrique du site, deuxième plus gros consommateur du patrimoine de l'EPCI. Cet investissement permet aujourd'hui des économies sur la facture d'électricité de près de 22 000€ par an et les gains environnementaux suivants : réduction des émissions de CO2 de l'ordre de 12 500 kg/an soit l'équivalent de 41 arbres plantés.

Depuis sa mise en service, Vichy Communauté a à cœur de valoriser cette première installation photovoltaïque phare. Le site a donc été inscrit aux Journées Portes Ouvertes des Énergies Renouvelables en juin 2019 et de nombreuses visites sont à prévoir dans les mois/années à venir. L'agglomération répond également à de nombreuses sollicitations de collectivités qui réfléchissent au développement de projets similaires sur leur territoire.

Plan de financement :

FSIL Etat	143 290	18%
TEPCV	111 000	14%
Prime AutoConso	62 150	8%
Sous-total subventions	316 440	39%
Vichy Communauté	493 913	61%
TOTAL	810 353	100%

Ce projet a permis de lancer une dynamique et de renforcer le déploiement du solaire au travers d'un catalogue projets identifiés de l'ordre de 50MW :

- **Projet d'ombrières de parking sur une dizaine de communes de l'agglomération (une trentaine de sites projetés au total)**

Descriptif : projet « clé en main » : 1 ombrière de 100kwc soit environ 600m² par parking ; l'électricité produite est vendue au réseau, 1 infrastructure de raccordement électrique pour permettre l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

Portage : création de la société de projet « Vichy Ombrières » composée de Vichy Communauté (49%) et See You Sun (51%) ;

Investissement total : 4 millions d'euros ;

Etat d'avancement : les travaux ont débuté en octobre 2020 et les premières réalisations devraient être inaugurées et mises en services en mars 2021.



- **Etude d'un projet de production d'énergie photovoltaïque sur le dépôt de bus à Cusset**

Descriptif : Etude lancée en 2018 et menée par le Bureau d'Etudes TECSOL pour un projet d'autoconsommation collective entre le dépôt de bus et deux entreprises de la Zone d'Activités couplé à un système de stockage pour recharger les bus la nuit et rendre des services au réseau ;

Etat d'avancement : au vu des incertitudes et du manque d'engagement des entreprises voisines, nous pensons rattacher ce projet à la société Vichy Ombrières sur un format plus classique de vente directe au réseau.

- **Projet de centrale photovoltaïque en autoconsommation sur la STEP de Vichy Rhue à Creuzier-le-Vieux**

Descriptif : Centrale au sol d'une puissance 250KWc sur les délaissés de la STEP (1^{er} consommateur du patrimoine de Vichy Communauté) ;

Portage : projet porté et financé par Vichy Communauté ;

Budget prévisionnel : environ 250 000 € ;

Etat d'avancement : lancement d'une consultation pour sélectionner un opérateur en début d'année 2021, mise en service prévue pour 2022.



▪ **Projet de centrales solaires au sol sur différents sites du territoire**

Descriptif : développement de parcs solaires sur trois terrains dégradés de l'agglomération : l'Aéroport, l'ancien site d'armement Montpertuis et le site d'enfouissement de déchets Gaïa pour un total de 40MWc au total ;

Portage : sociétés de projet détenues à 60% par Vichy Communauté et 40% par Urbasolar ;

Budget prévisionnel : 50 millions d'euros ;

Etat d'avancement : compte tenu de la maturité de chaque projet, Vichy Communauté a décidé de « phaser » les différents projets et de prioriser le développement sur l'Aéroport à ce stade. Le dossier de demande de permis de construire va être déposé en cette fin d'année 2020 ;

Les discussions autour du site de Montpertuis seront relancées en 2021. La Communauté d'Agglomération est officiellement propriétaire du site depuis novembre 2020 ;

Le projet sur le site de Gaïa sera appréhendé à nouveau lorsque l'exploitation du site sera stabilisée et que les tassements nécessaires permettront d'exploiter une surface significative.



▪ **Soutien à la création et accompagnement de la SCIC SAS Com.TOIT Energie Citoyenne pour le développement de l'énergie photovoltaïque par des citoyens**

Descriptif : Vichy Communauté a initié et accompagné le projet de centrales solaires citoyennes en 2017 grâce à sa démarche TEPOS. Le Service Transition Energétique a également fait appel aux services de CoopaWatt pour un montant de 15 000€ pour l'émergence, la constitution et l'accompagnement de ce collectif citoyen.

Etat d'avancement :

- Création de l'association Com.TOIT en mars 2018
- Création de la SCIC SAS Com.TOIT Energie Citoyenne en avril 2019
- Près de 70 souscripteurs à la SCIC (dont Vichy Communauté pour 4000 € de parts sociales et une dizaine de communes du territoire)
- Capital social : près de 30 000 €
- Mise en service de 4 centrales solaires en toiture de bâtiments publics prévue en 2021



■ **Mise en ligne et promotion du cadastre solaire**

Descriptif : Vichy Communauté a souhaité mettre à disposition des citoyens un outil fiable et reconnu pour l'évaluation et l'accompagnement de projets photovoltaïques. Le cadastre solaire en ligne d'In Sun We Trust permet à chaque particulier d'identifier le potentiel solaire de sa toiture, les coûts et les revenus à long terme, et ce simplement par la saisie de son adresse postale.

L'utilisateur peut même aller jusqu'à réaliser une demande de devis directement sur le site auprès d'installateurs soigneusement sélectionnés par In Sun We Trust.

Chiffres clés :

- Près de 1200 visites depuis sa mise en service
- 50 demandes de devis
- 4 projets réalisés ayant suivi l'ensemble du processus Cadastre Solaire proposé par In Sun We Trust
- Puissance installée : 25,8 kWc

L'écart entre le nombre de visites, le nombre de demandes de devis et le nombre de projets réalisés est à relativiser. En effet, en l'état, le cadastre solaire est plutôt un outil d'aide à la décision.



2. L'énergie éolienne

■ Accompagnement des communes d'Arronnes, de Busset et du Vernet dans le cadre du projet de parc éolien « Le Bisio de La Faye »

Descriptif : réflexion autour de l'implantation de 5 éoliennes pour une puissance totale de 18 MWc ;

Portage : projet porté depuis 2015 par les communes en lien avec les développeurs (Gaz et Electricité de Grenoble, Soleil du Midi, Fonds OSER). Il est prévu que les détiennent 10% du capital de la société de projet. Vichy Communauté intégrera également la société de projet (part à définir) ;

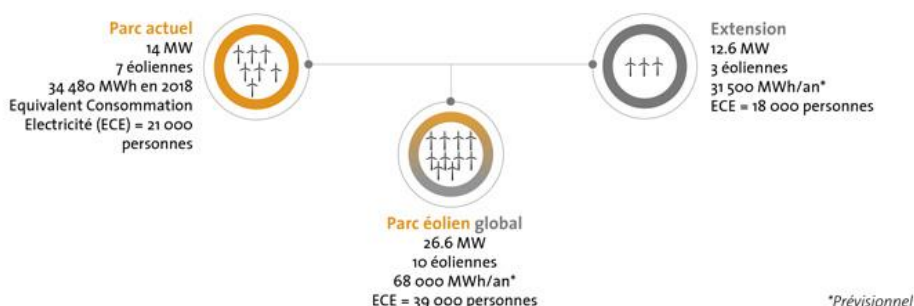
Budget prévisionnel : 30 millions d'euros ;

Etat d'avancement : projet qui devrait entrer dans sa phase d'évaluation environnementale courant 2021. Ce projet sera appréhendé lors de notre Schéma Directeur des Energies en fonction de son niveau d'avancée.

■ Participation aux réflexions autour du projet d'extension du parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs

Descriptif : Depuis 2015, un parc de 7 éoliennes est en service sur la zone du plateau de la Verrerie. La possibilité d'extension du parc éolien au travers l'implantation de 3 éoliennes supplémentaires est à l'étude ;

	Éoliennes du parc existant (V90)	Éoliennes du projet d'extension (V117)
Puissance unitaire	2 MW	4.2 MW
Hauteur en bout de pale (m)	150	150
Hauteur du mât (m)	105	91.5
Dimètre du rotor (m)	90	117



Portage : le développeur Abo Wind, en accord avec la mairie de Saint-Nicolas-des-Biefs. Il a été acté que Vichy Communauté détienne 30% de la société de projet ;

Budget prévisionnel : 13 millions d'euros ;

Etat d'avancement : dossier déposée auprès de l'autorité environnementale. La DGAC a rendu un avis négatif concernant une éolienne ce qui remet en cause le projet. Les négociations sont en cours ;

Au total, plus de 30 MWc sont en projet. Ces projets sont en suspens car non totalement assumés par les nouveaux élus municipaux. La stratégie de Vichy Communauté en matière de développement éolien sera définie dans le cadre de notre Schéma Directeur des Energies Renouvelables.

3. L'énergie hydraulique

- **Accompagnement de la Ville de Vichy dans le cadre du projet de centrale hydroélectrique sur le pont barrage du Lac d'Allier**

Descriptif : installation de 2 turbines en rive gauche pour une puissance électrique projetée de 3,45 MW. La centrale produira 16 à 17 GWh/an, soit environ 30% de la consommation électrique de la population de Vichy.

Portage : SHEMA, Ville de Vichy pour un apport financier de 500 000€ et Vichy Communauté d'1 million d'euros.

Budget prévisionnel : 12 millions d'euros

Etat d'avancement : dossier d'autorisation environnementale déposé à la DDT en mars 2020 puis version n°2 redéposée en août 2020, enquête publique prévue en 2021 pour une mise en service avant fin 2022.



- **Étude menée par le Département de l'Allier sur le potentiel hydroélectrique de certains cours d'eau du territoire**

Descriptif : Nous participons à un groupe de travail initié par le Conseil Départemental, d'identification de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique, et où une étude d'opportunité concernant l'implantation de micro- centrales hydroélectriques pourrait être étudiée. Le seuil de l'Ardoisière a été pré-identifié. Les résultats de cette étude pourraient s'articuler avec un potentiel projet de pico électricité mené par la commune d'Arfeuilles.

4. Le biométhane

- **Etude sur le potentiel de réinjection du biogaz fatal capté sur le site d'enfouissement de déchets Gaïa**

Descriptif : le site produit actuellement de l'électricité au travers d'un système en cogénération vieillissant. L'objectif serait donc d'optimiser la production de biogaz au travers d'une injection dans le réseau de gaz urbain. Une étude réalisée par GRDF a mis en évidence la faisabilité technique et économique du projet ;

Etat d'avancement : le site de Gaïa est en plein renouvellement de DSP. Une option injection a été intégrée au Cahier des Charges et une réservation de la capacité d'injection a été réalisée par la Communauté d'Agglomération.

- **Projet d'installation d'une unité de méthanisation territoriale**

Descriptif : suite à une étude Solagro portant sur l'identification des gisements méthanisables dans le département de l'Allier. Vichy Communauté s'est emparée du sujet en initiant un projet de méthaniseur en partenariat avec une vingtaine d'éleveurs du territoire ;

Portage : Création d'une société de projet « Sud Allier Biométha » détenue à 25% par Vichy Communauté ;

Budget prévisionnel : près de 10 millions d'euros ;

Etat d'avancement : projet toujours en phase d'étude. La concertation et l'acceptabilité locale ayant été complexes sur le premier projet d'implantation. L'idée d'un schéma de développement de la méthanisation au regard des ressources disponibles sera à intégrer à nos travaux de Schéma Directeur des énergies Renouvelables.

5. La chaleur fatale et renouvelable

- **Etude sur la création et l'interconnexion de réseaux de chaleur sur les communes de Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier**

Descriptif : les résultats de l'étude ont montré qu'un réseau de chaleur de 14 kilomètres sur l'ensemble du cœur urbain est envisageable. La production estimée serait de 2,82Mwh/ml. Les spécificités de ce projet résident dans la récupération de la chaleur fatale des eaux thermales.

Portage : étude lancée en 2018 par Vichy Communauté en partenariat avec l'Hôpital, la SEMIV, Allier Habitat et la Compagnie de Vichy. Le montage reste à déterminer.

Budget prévisionnel : plus de 20 millions d'euros

Etat d'avancement : Vichy Communauté doit se rapprocher de l'Hôpital pour confirmer son intérêt d'être associé à un tel projet. Au vu du contexte sanitaire, les discussions avec l'Hôpital ont été repoussées à 2021.

Synthèse Energies Renouvelables	
Objectifs : Identification du potentiel du territoire Développement des filières EnR locales vertueuses Gouvernance, animation et financement local	
Actions identifiées dans le plan d'actions TEPOS 1	
Confier à Vichy Communauté la compétence sur le développement des projets EnR	fait
Coordonner le développement des grands projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire	fait
Capitaliser sur les retours d'expérience existants sur le territoire et promouvoir ces actions	fait
Organiser des visites de sites	fait
Mesurer le potentiel solaire du territoire	fait
Prioriser les zones pouvant accueillir des centrales solaires au sol en intégrant les contraintes environnementales	fait
Réaliser une étude de faisabilité pour la création, l'extension et l'interconnexion d'un réseau de chaleur alimenté par l'énergie de récupération des eaux thermales de Vichy	fait
Etudier le potentiel de création de réseaux de chaleur sur chaque commune	non réalisé
Etudier le potentiel de projets de méthanisation sur le territoire	fait
Favoriser le développement de la méthanisation à la ferme	fait (porté par un partenaire)
Identifier le potentiel de développement de la micro-hydroélectricité en Montagne Bourbonnaise	en cours
Réaliser une étude de potentiel éolien sur la base de mesures réelles	fait dans le cadre des projets en cours
Identifier les industriels pouvant héberger des projets de conversion de leurs systèmes énergétiques vers des solutions renouvelables ou plus efficaces	non réalisé
Promouvoir les projets d'autoconsommation dans les secteurs tertiaires et industriels	non réalisé
Produire de l'électricité à partir du turbinage du réseau d'eau potable	non réalisé
Fournir un accompagnement réglementaire, administratif et d'ingénierie financière auprès des porteurs de projets locaux	fait partiellement
Planter des ombrières photovoltaïques sur le parking du Stade Aquatique	fait
Favoriser le financement mixte des projets en incluant le financement citoyen	fait
Réaliser un bâtiment bois exemplaire	non réalisé
Adapter les documents d'urbanisme pour faciliter le déploiement des projets	fait
Rechercher un fournisseur d'énergie avec des contrats 100% d'origine renouvelable	fait

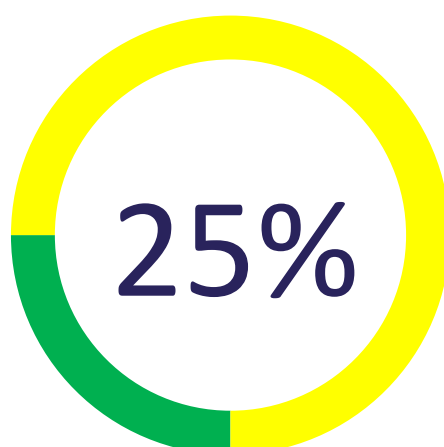
Eviter l'interdiction de l'usage du bois d'œuvre dans les PLU	fait
Soutenir la structuration d'une filière bois	fait
Communiquer autour du cadastre solaire	fait
Communiquer sur le projet de centrale solaire citoyenne	fait
Résultats	
Atteinte de l'objectif TEPOS 1	Indicateurs
	En 2015, la production EnR du territoire était de 314GWh. La réalisation de l'ensemble des projets en développement permettra d'espérer atteindre une production EnR de 461 GWh avant 2025. Investissement potentiel de Vichy Communauté en fonds propres : 10 millions d'euros
Atouts	Faiblesses
❖ Un territoire adapté à un mix énergétique, un potentiel défini et affiné dans le cadre des démarches - cadre (TEPOS/PCAET) ❖ Une réserve foncière importante sur le territoire ❖ De nombreux projets identifiés et en développement	❖ Opposition : la transition on en parle, mais implanter un projet reste compliqué ❖ La réglementation et les complexités administratives contraignent et ralentissent le développement de certains projets ❖ Une adaptation des documents d'urbanisme au cas par cas qui allonge les procédures et augmente le coût des projets
Opportunités	Menaces
❖ Une réflexion à mener avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre d'un Schéma Directeur EnR avec un point d'entrée paysager ❖ Evolutions techniques permanentes en faveur de la transition énergétique ❖ Assouplissement de la réglementation ❖ Plan de relance et CRTE : renforcement des moyens financiers alloués aux énergies renouvelables	❖ Crise et capacités d'investissements de la collectivité ❖ Une fiscalité rattachée incertaine (baisse de 50% IFR PV)

C. TRAJECTOIRE TEPOS 1

Les actions de maîtrise de l'énergie mises en place dans le cadre de TEPOS 1 présentées ci-avant permettront, lorsqu'elles seront toutes mises en œuvre, de participer à une réduction des consommations énergétique sur le territoire de l'ordre de 150GWh/an.

Quant à eux, les projets d'énergie renouvelable initiés dans le cadre de TEPOS 1 participent à une hausse de la production EnR de l'ordre de 150 GWH sur le territoire.

Nous pouvons donc évaluer la trajectoire TEPOS 1 comme nous permettant d'atteindre 25% de notre objectif d'autonomie énergétique.



Ce bilan est positif mais il met en évidence l'intérêt de renforcer l'ancrage de l'ensemble des dispositifs pour optimiser le déploiement et l'impact des actions.

Dans la partie suivante, nous aborderons donc la stratégie et les actions à mettre en œuvre dans la période TEPOS 2. Ces actions ont été identifiées en cohérence avec notre projet de PCAET.

III. PERSPECTIVES TEPOS 2 : L'ANCRAGE

A. PRESENTATION DE LA STRATEGIE

Les potentiels de développement en énergies renouvelables permettent de tripler la production actuelle mais ne peuvent assurer l'autonomie énergétique du territoire à consommation constante. Il est donc prioritaire pour le territoire de réduire ses consommations énergétiques. Vichy Communauté se fixe comme objectif de diviser par deux environ ses consommations d'énergies en 2050 par rapport à 2015. En se basant sur les potentiels du territoire, les scénarios cadres et les ambitions de la collectivité, la stratégie énergétique sectorielle définie est la suivante.

Le diagnostic PCAET de 2018 a permis de réactualiser le potentiel en matière de développement des énergies renouvelables. Le scénario le plus ambitieux permettrait donc d'atteindre un taux d'autonomie énergétique de l'ordre de 107% en 2050. La production d'énergie renouvelable locale atteindrait donc 962 GWh en 2050.

- **Une collectivité exemplaire** (la Communauté d'Agglomération et ses communes membres)

La première étape sera de finir de structurer la collectivité pour être capable d'assurer une mise en œuvre efficace du PCAET, et surtout de s'engager dans une démarche Cit'ergie. De plus, si Vichy Communauté souhaite engager son territoire dans une stratégie ambitieuse (autonomie énergétique et neutralité carbone), celle-ci se doit d'être exemplaire sur son fonctionnement, son patrimoine et ses activités. Cet axe comprend les actions sur le patrimoine des collectivités (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules), sur son fonctionnement interne (achats responsables, optimisation des déplacements, etc.).

- **Sobriété et efficacité énergétique** (bâtiments publics et privés, entreprises, exploitations agricoles)

Vichy Communauté souhaitant engager son territoire dans un objectif d'autonomie énergétique à horizon 2050, cet axe de travail représente le cœur de sa stratégie. Sont intégrées dans cet axe l'ensemble des actions à mener dans la rénovation énergétique sur l'ensemble des secteurs, et pour l'ensemble des acteurs.

- **Développement raisonné des énergies renouvelables locales**

Les objectifs fixés par l'agglomération en termes de développement des ENR passe dans un premier temps par un cadrage (identifier les financements disponibles, cartographier, prioriser, concerter) pour accompagner les sources d'énergie disponibles (méthanisation, photovoltaïque, bois-énergie, hydro, éolien et énergie fatale notamment).

- **Adapter les pratiques agricoles aux enjeux et climat de demain** (anticiper les tensions à venir, notamment sur la ressource en eau)

Le diagnostic du PCAET a permis de dégager un enjeu fort en termes de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et plus particulièrement sur la thématique des milieux urbains, de l'agriculture, de la sylviculture et de la ressource en eau. Cet enjeu se positionne tant du point de vue de l'atténuation que de l'adaptation.

- **Un territoire aux mobilités adaptées** (via une planification dans l'aménagement et un développement de l'offre de mobilité)

Le secteur des transports est le deuxième consommateur d'énergie du territoire (26 %), le premier émetteur d'Oxydes d'azote (60 %) et le premier émetteur de gaz à effet de serre (23 %). Un axe de travail y est donc dédié dans le cadre de la stratégie Air Energie Climat.

Cet axe intègre l'ensemble des mesures prises pour limiter et optimiser le transport :

- Amélioration de l'offre de mobilités alternatives et valoriser l'existant
- Développement de la non-mobilité (télétravail, espaces de coworking, redynamisation des centres bourgs)
- Développement des carburants alternatifs, pour les véhicules particuliers et les poids lourds
- Intégration de ces enjeux dans les documents d'urbanisme

- **Développer l'économie locale et circulaire** (territoire d'innovation, agriculture performante, économie circulaire)

Dans le cadre de la concertation menée sur le territoire, cette thématique est ressortie comme un sujet prioritaire pour les résidents et une partie des acteurs, notamment les associations et les partenaires. Le travail sur cet axe associe l'économie locale et circulaire :

- La redynamisation de l'économie locale s'axera sur les centres-bourgs, la valorisation de la production agricole locale avec une mise en relation vers les consommateurs du territoire, et la structuration d'une filière bois locale
- Le développement de l'économie circulaire a pour but de réduire, réutiliser, et valoriser les déchets. Il permet de limiter l'impact du territoire dans et en dehors de ses frontières. Il s'agira de s'inscrire dans une démarche EIT (écologie industrielle et territoriale), en favorisant notamment les synergies inter-entreprises.

B. PLAN D' ACTIONS SUR LA PERIODE TEPOS 2

La mise en application de cette stratégie sera représentée au travers du plan d'actions suivant. Ce plan d'actions a été défini grâce à la « Stratégie 7 briques », méthodologie appliquée par la Communauté Régionale de Travail dans le cadre de la démarche TEPOS.



1. Brique Gouvernance

Objectif stratégique

Mettre en cohérence, la démarche TEPOS avec le PCAET, et permettre aux nouveaux élus et à l'ensemble des services de créer, s'approprier et s'engager en faveur de cette période d'ancrage de la transition grâce à la démarche Cit'ergie.

Pilotage et Animation technique :

Mettre en Place un Comité de Pilotage de la Politique Climat Air Energie

Mettre en place des ateliers thématiques / comités techniques sur les différents domaines du référentiel Cit'ergie

Réfléchir à la mise en place d'un pôle d'animation de la transition écologique et énergétique autour des thématiques suivantes : énergie renouvelable, rénovation énergétique, économie circulaire, agriculture et alimentation durables, mobilité durable, développement économique durable...

Les moyens humains dédiés seront étudiés en fonction du nouvel organigramme prévu pour 2021 et les ambitions et possibilités de la collectivité.

Pilotage Politique :

Point Transition Énergétique : Point d'échange et de validation avec l'élue référente Transition Énergétique sur les volets opérationnels (2 par mois)

Commission Environnement - Aménagement : Instance de partage, et de validation par les élus des actions, projets en amont des instances délibérantes (1 par trimestre)

Comités techniques Cit'ergie : 1 élu référent par comité

ZOOM CIT'ERGIE : UNE DEMARCHE AU SERVICE DE NOTRE GOUVERNANCE



La démarche de labellisation Cit'ergie est un outil de pilotage de la mise en œuvre du PCAET, l'occasion de structurer l'animation technique, le travail en transversalité des services sur les sujets de la transition énergétique pour plus d'efficacité.

Au total, 4 ans d'accompagnement financé à 70% par l'ADEME, pour une mise sous assurance qualité de la politique Climat-Air-Energie avec la mise en place de rites et rythmes et d'indicateurs de suivi.

Vichy Communauté s'est engagée dans la démarche Cit'ergie en 2020 au travers du recrutement d'un conseiller et vise une labellisation pour janvier 2022.

2. Brique Bâtiments

Objectif stratégique 1 : Massifier la rénovation énergétique du patrimoine privé

Objectifs opérationnels

- Promouvoir les dispositifs de rénovation énergétique existants au sein de la Maison de l'Habitat de Vichy Communauté ;
- Renforcer l'action de la PTRE et favoriser la rénovation énergétique des bâtiments privés et tertiaires : participation à la réflexion autour du lancement d'un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) à l'échelle départementale ;
- Prioriser la réflexion sur la rénovation thermique des logements privés (anciens, vacants, et abandonnés) : instauration d'un « permis de louer » sur les communes de Vichy et Cusset afin de lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique ;
- Intégrer à la réflexion le renouvellement des systèmes de chauffage carbonés ou polluants : substitution de 15% des systèmes de chauffage fioul, à l'horizon 2026 ; renouvellement de 15% les installations fonctionnant au bois en visant le label flamme verte 7 étoiles, à l'horizon 2026.

Descriptif :

Forte de son expérience engrangé dans le cadre de TEPOS 1, Vichy Communauté souhaite renforcer l'impact de l'ensemble de ses dispositifs portés par la Maison de l'Habitat.

L'évolution des dispositifs régionaux en matière de rénovation énergétique va pousser les acteurs départementaux à s'associer pour massifier l'impact et toucher l'ensemble des publics.

Indicateurs et suivi :

Réduction des consommations d'énergie des bâtiments

Objectif stratégique 2 : mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine public

Objectifs opérationnels :

- Etablir un inventaire, une priorisation, un programme de rénovation du Patrimoine public : réaliser d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique à l'échelle du patrimoine de Vichy Communauté et de la ville de Vichy,
- Mettre en place un suivi et un partage des données de consommations (DEEPI) ;
- Mener à terme le sourcing en cours pour la mise en place d'un marché global de performance énergétique ;
- Participer aux réflexions départementales autour du renforcement de l'accompagnement des communes rurales en partenariat avec le SDE03.

Descriptif :

Le Service Bâtiments, mutualisé Vichy Communauté/Vichy, a candidaté en septembre 2020 à l'Appel à Projet de l'ADEME pour la réalisation du Schéma Directeur Immobilier et Energétique de son patrimoine. Ce dispositif a pour but de réaliser un inventaire, un diagnostic dans l'optique d'établir une priorisation des bâtiments à rénover.

Une opération autour de la ville durable et connectée est à l'étude pour le cœur urbain de l'agglomération. Le volet efficacité énergétique pourra être pensé autour des enjeux « Smart City » et « Smart Grid ».

Pour massifier la rénovation énergétique, il est important de mettre en place des actions à l'échelle des communes rurales pour lesquelles les enjeux autour de la donnée ne sont pas adaptés.

Une réflexion commune entre les agglomérations de Vichy, Moulins et Montluçon est portée par le SDE03 dans le cadre de l'Appel à Projet ACTEE. Cette articulation départementale permettrait de renforcer le rôle du SDE03 vis-à-vis des communes rurales.

Indicateurs de suivi :

Réduction des consommations énergétiques des bâtiments

Objectif stratégique 3 : sensibiliser le monde économique à la sobriété énergétique

Objectifs opérationnels :

Promouvoir l'opération « Diag Eco Flux »

Descriptif :

Dispositif porté par la CCI qui vise à mettre à disposition des entreprises un conseiller « économe de flux ». Cette opération clé en main permet d'obtenir des résultats rapides dès 1 an. Cette action sera portée pendant la semaine de l'Industrie 2021.

Indicateurs et suivi :

Nombre d'entreprises inscrites dans le dispositif
Réduction des consommations d'eau et énergie

3. Brique Production d'énergies renouvelables

Objectif stratégique 1 : organiser la production d'énergies renouvelables sur le territoire
Objectif opérationnel 1 : Développer la Filière Électricité Renouvelable
• Poursuivre le développement de projets photovoltaïques (projets engagés et prospection en cours) • Redynamiser le recours au cadastre solaire et la mobilisation d'installateurs du secteur • Intégrer les réflexions d'implantation de projets de parcs éoliens dans la démarche Plan Paysage en amont du schéma Directeur des Energies Renouvelables, et faire émerger un pacte fiscal associé. • Poursuivre le soutien à la Ville de Vichy vis-à-vis du projet de centrale hydroélectrique du pont barrage du Lac d'Allier • Continuer à être acteur du groupe de travail et de réflexion initié par le Conseil Départemental, en partenariat avec l'équipe GEMAPI afin d'allier continuité écologique et développement hydroélectrique
Objectif opérationnel 2 : Développer d'autres filières
• Mener à bien un projet d'épuration de biogaz fatal sur l'ISDND GAIA • Définir un schéma de développement de la méthanisation incluant la caractérisation, la réduction et la valorisation des déchets, les transitions agro-écologiques et la séquestration carbone • Relancer la dynamique auprès des différents partenaires du projet de Réseau de Chaleur Urbain • Identifier et valoriser d'autres sources d'énergies/ressources dans cadre du schéma directeur des énergies
Objectif opérationnel 3 : Création d'une Sem EnR support de ce développement au service du territoire
Descriptif :
Cette période 2 aura pour objet de poursuivre le développement de projets identifiés et mis en œuvre dans le cadre de la première démarche. En revanche, pour les projets en « blocage », cette période sera l'occasion de les questionner et de les redéfinir au besoin toujours dans le cadre du Plan Paysage/Schéma Directeur EnR. Le Schéma Directeur aura également pour but d'identifier de nouveaux projets pour renforcer le déploiement EnR. La création de la SEM EnR ou tout autre véhicule juridique sera à nouveau d'actualité lorsque la stratégie et le déploiement seront élaborés.
Budget prévisionnel :
Investissement de 10 millions d'euros porté en fonds propres par Vichy Communauté dans les sociétés de projet dédiées au portage des projets identifiés. Plan Paysage / Schéma Directeur : environ 100 000 € (59 500 € seront financés par l'ADEME)
Indicateurs et suivi :
Augmentation de la production EnR

ZOOM SUR LE PLAN PAYSAGE - SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES

Vichy Communauté fait partie des lauréats de l'AAP Plan Paysage 2020. Le Plan Paysage doit aboutir à un document opérationnel à même d'être suivi d'une intégration dans les documents d'urbanisme.

Mise en œuvre opérationnelle :

- ✓ Phase 1 : Diagnostic partagé
Ce diagnostic portera sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération et donnera lieu à un plan guide croisant les problématiques techniques, les ressources énergétiques du territoire et les sensibilités paysagères ;
- ✓ Phase 2 : Elaboration de scénarii
La définition des objectifs de qualité paysagère souhaités et les potentiels de développement d'EnR identifiés devront faire l'objet de scénarii permettant aux élus de faire des choix en matière d'implantation et/ou de secteurs préférentiels à étudier ;
- ✓ Phase 3 : Le programme d'actions
Ce volet portera sur l'identification de secteurs préférentiels qui seront retenus en fonction du planning opérationnel des premiers projets à mettre en œuvre. Ces études de secteur apporteront une précision à la parcelle identifiant les mesures d'intégration paysagère et les orientations d'aménagement qui pourront être directement traduites dans les documents d'urbanisme via des procédures de mise en compatibilité ;
- ✓ Phase 4 : Le portage et l'ingénierie financière
La réflexion d'un outil juridique et financier support de ce schéma sera relancée lorsque le Schéma Directeur EnR sera adopté par l'agglomération ;

4. Brique Mobilités

Objectif stratégique : un territoire aux mobilités durables et adaptées
Objectif opérationnel 1 : Etoffer l'offre de mobilité alternative et valoriser l'existant
• Cartographier, regrouper et communiquer autour des solutions existantes • Lancer des réflexions et des expérimentations autour du GNV, de l'hydrogène. • Renforcer le déploiement de l'électromobilité au sein du réseau de transport urbain • Développer des solutions innovantes de mobilité notamment dans les secteurs peu denses (covoiturage, auto partage...) • Soutenir les initiatives partenaires (ex : Railcoop)
Objectif opérationnel 2 : Planifier et promouvoir la mobilité active
• Valoriser les itinéraires piétons en centre-ville. • Renforcer les infrastructures et aménagements favorisant la pratique du vélo au sein du schéma cyclable communautaire • Développer les stations vélos en libre-service. • Mettre en service de la première station hydrogène au printemps 2021 avec 10 vélos hydrogène (expérimentation lancée par la Région) • Soutenir les initiatives partenaires (ex : Le Gang des Dérailleurs, collectifs citoyens...)
Descriptif :
Ces actions ont pour but de valoriser l'offre existante et de réfléchir aux améliorations pour rendre les pratiques de mobilité encore plus vertueuses sur le territoire selon les compétences de Vichy Communauté en qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire.
Budget prévisionnel :
Projet vélos hydrogène : station et 10 vélos = 380 000 € HT (pris en charge par la Région) 45 000 € HT maintenance
Midibus électriques : acquisition 400 000 € HT pièce
Aménagements cyclables prévus sur 4 ans dans le cadre du plan de relance = 4,5 Millions d'euros HT
Indicateurs et suivi :
Baisse des émissions de GES liées aux transports Fréquentation des transports publics Diminution du nombre de déplacements basés exclusivement sur la voiture individuelle Augmentation du télétravail Autres indicateurs à définir dans le cadre de Cit'ergie

5. Brique Urbanisme et Aménagement

Objectif stratégique 1 : favoriser et anticiper le déploiement de projets EnR

Objectif opérationnel : réaliser un Plan Paysage Transition Energétique en amont d'un Schéma Directeur des Energies Renouvelables

- Renforcer l'interaction et la transversalité entre les Pôles Transition Energétique et Urbanisme
- Redéfinir les outils de concertation au service des projets d'énergie renouvelable
- Construire un schéma d'implantation des projets EnR avec l'ensemble des acteurs du territoire

Descriptif :

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme au coût par coût n'est pas efficace fait porter des dépenses supplémentaires à l'agglomération. L'objectif de cette démarche est bien de mettre à disposition des services de la Communauté d'Agglomération un document opérationnel qui définit et anticipe l'implantation des projets sur le long terme.

Budget prévisionnel :

100 000 € (59 500 € financés par l'ADEME)

Indicateurs et suivi :

Production potentielle des projets identifiés au regard des objectifs TEPOS

Objectif stratégique 2 : créer les conditions favorables à la redynamisation et à la préservation environnementale de la Montagne Bourbonnaise

Objectifs opérationnels : Elaboration du PLUi de la Montagne Bourbonnaise

- Créer un contexte favorable au maintien et à l'accueil de nouveaux habitants
- Préserver les ressources du territoire dans une logique durable et raisonnée
- Faire du tourisme « vert » un pilier de développement territorial de la Montagne Bourbonnaise

Descriptif :

Le PLUi de la Montagne Bourbonnaise vise à étayer de palier la baisse de la population en renforçant la présence de l'emploi et des services sur ce territoire rural tout en ayant une gestion raisonnée de la consommation d'espace.

Le soutien de l'activité agricole et le développement de la filière bois sont mis en avant dans une logique économique mais respectueuse de la biodiversité. Ainsi la trame verte et bleue constitue la base de l'armature environnementale permettant une protection des richesses naturelles du territoire : forêts présumées anciennes, cours d'eau, zones humides. Il s'agit de s'appuyer sur la qualité environnementale et les aménités paysagères du territoire pour construire une économie durable autour de la politique de développement touristique et du sport.

L'approbation du document est programmée dans le courant de l'année 2021.

Indicateurs et suivi :

Baisse des surfaces constructibles

Autres indicateurs à élaborer dans le cadre de Cit'ergie

6. Brique Ressources locales et Economie Circulaire

Objectif stratégique 1 : soutenir le développement et la structuration d'une filière Bois Locale.

Objectifs opérationnels :

- Entamer une réflexion autour de l'émergence d'un "pôle bois", notamment d'une filière Bois/construction sur le territoire de Vichy Communauté
- Lancer une consultation pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant la réalisation d'une action de prospection visant l'émergence d'une filière bois - construction sur le périmètre de Vichy Communauté

Descriptif :

La réflexion autour d'un développement économique durable favorable à l'Ecologie Industrielle Territoriale s'articule sur le territoire autour du bois.

Indicateurs et suivi :

Evolution de la part de production et de consommation du bois local
Autres indicateurs à définir dans le cadre de Cit'ergie

Objectif stratégique 2 : soutenir une agriculture et une alimentation plus durable

Objectifs opérationnels :

- Promouvoir le Projet Alimentaire territorial (PAT) dans sa dimension environnementale (Production et Consommation responsable, Filière Bio et courte)
- Soutenir la transition agro-écologique (favoriser les interactions entre différentes instances ou dispositifs, accompagner la mise en place d'une trajectoire alimentaire à l'horizon 2030).
- Réaliser le projet de Parc Naturel Urbain autour de l'agro-écologie

Descriptif

L'articulation entre TEPOS et PAT sont de plus en plus marqués au sein de la Communauté d'Agglomération. En effet, il est important de noter que la démarche Cit'ergie a été lancée en incluant une prestation complémentaire sur le PAT.

Cette prestation vise à doter l'outil PAT d'indicateurs fins et représentatifs afin d'en consolider la stratégie.

A l'image de la démarche TEPOS, le PAT est en recherche d'ancrage après avoir connu un premier bilan satisfaisant.

Budget prévisionnel :

Achat équipement lieu-test : 10 000€
Prestation Cit'ergie PAT complémentaire : 19 000 €

Indicateurs et suivi

Nombre d'installation sur le territoire
Nombre de porteurs de projet accompagnés
Evolution de la surface disponible et mobilisable
Part de la production locale et bio par rapport aux consommations du territoire

Indicateurs à définir dans le cadre de Cit'ergie

Objectif stratégique 3 : élaborer une stratégie autour de la réduction des déchets

Objectifs opérationnels : “STOP Enfouissement”

- Déployer le référentiel Economie Circulaire
- Lancer une étude sur la collecte des biodéchets et réfléchir à des options de valorisation énergétique
- Mettre en place le dispositif “Zone / Quartier/Acteurs - test” pour objectiver les ratios à détourner
- Accompagner les industriels pour les aider à réduire d’au moins 25 % leurs déchets produits
- Mettre en place des foyers témoins
- Créer une « éco-team déchets » pour promouvoir les principes du “zéro déchet”
- Etudier des process type “CLIIINK” pour le verre
- Créer une charte des bonnes pratiques des commerçants et professionnels de notre territoire
- Créer des supports de communication ayant trait à la réduction des déchets
- Promouvoir le STOP PUB
- Participer à la semaine de la réduction des déchets
- Réduire à la source les biodéchets en commençant par lutter contre le gaspillage alimentaire
- Sensibiliser les habitants et entreprises du territoire

Descriptif :

De nombreuses démarche et initiatives émergent afin de tendre vers l’objectif fixé par la réglementation qui vise à diviser par trois l’enfouissement à l’échelle de l’Allier.
La démarche Economie Circulaire, à l’image de Cit’ergie pourrait être un bon catalyseur des actions transversales à mettre en œuvre.

Indicateurs et suivi :

Baisse de l’enfouissement
Autres indicateurs à définir dans le cadre de Cit’ergie

7. Brique Mobilisation des acteurs économiques

Objectif stratégique : favoriser des activités économiques durables
Objectif opérationnel 1 : développer l'écologie industrielle territoriale :
• Réaliser un état des lieux des flux exploitables du territoire (matières, énergies, personnes...) exploitable dans la cadre du Schéma Directeur EnR • Identifier et développer des synergies industrielles, initier de la mutualisation de moyens et de services, du partage d'infrastructures : autoconsommation collective, auto-partage. • Continuer à être pro - actif dans l'animation d'un réseau d'entreprises et d'industries du territoire autour de la recherche de synergies, d'écologie industrielle et d'économie circulaire dans le cadre du dispositif " Territoires d'Industrie"
Objectif opérationnel 2 : promotion et développement des échanges locaux
• Continuer à Promouvoir le Programme Alimentaire Territorial au travers notamment des circuits - courts • Caractérisation, mise en mouvement de circuits- courts industriels
Descriptif :
Identifier la production et les entreprises locales pour les mettre en valeur au sein de réseaux favorisant les circuits courts, l'EIT dans une logique d'optimisation des impacts énergétiques et environnementaux de leur activité.
Budget prévisionnel :
Etude pour le déploiement d'une unité territoriale de restauration collective : 50 000 €
Indicateurs et suivi :
A définir dans le cadre de Cit'ergie

8. Animation TEPOS

Objectif stratégique : sensibiliser et former les acteurs du territoire
Objectif opérationnel : promouvoir la démarche TEPOS auprès de l'ensemble des acteurs du territoire
- Créer les conditions favorables à une culture commune de la Transition Énergétique sur le territoire - Optimiser l'impact des actions d'animation TEPOS en ciblant et priorisant les actions selon le type de « cibles »
Descriptif :
- Actions à destination des élus et des agents: - Organisation et promotion de formations de type Conversations Carbone, ADEME, CNFPT... - Mise en place de visites de sites inspirants - Accueil de séminaires et conférences spécialisés - Actions à destination des entreprises et des associations : - Participation à l'organisation et promotion de visites de sites inspirants - Soutien et promotion des actions de sensibilisation à la transition énergétique organisées par des partenaires du territoire - Actions à destination du grand public : Organisation de la « Faites de la Récup' » lors de la Semaine Européenne de la réduction des déchets. La Faites de la Récup' est un événement gratuit et ouvert à tous qui vise à sensibiliser à l'économie circulaire et au réemploi. - Actions à destination du jeune public : - Organisation du Concours Junior "Mon Territoire à Énergie Positive" : toutes les structures en lien avec le jeune public (établissements scolaires, associations, espaces jeunes, centres sociaux, centres de loisirs, conseils municipaux des jeunes...) peuvent candidater. Les participants doivent proposer des idées de projets qui répondent à un ou plusieurs des enjeux suivants : réduire ses consommations d'énergie, développer la gestion durable des déchets, diminuer les pollutions liées aux transports, préserver la biodiversité et les paysages. Chaque année, 5 projets se voient attribuer un prix de 500€ chacun. Ce prix contribue à la réalisation du projet. - Prolongation du programme Watty à l'école (par Eco CO2 et l'association "Les Petits Débrouillards"). Vichy Communauté a lancé ce programme en 2019. Watty à l'école est un programme qui vise à sensibiliser les scolaires (de la Grande Section au CM2) aux économies d'énergies, d'eau et aux énergies renouvelables. Trois séances animées par l'association Les Petits Débrouillards ont lieu dans chaque classe sur l'ensemble de l'année scolaire. Entre 30 et 50 classes de l'agglomération bénéficient du programme chaque année. - Mise en place d'animations ponctuelles complémentaires : interventions autour du Développement Durable, visites de sites, représentations théâtrales...
Budget prévisionnel
30 000 € / an
Indicateurs et suivi
Impact sur le nombre de personnes sensibilisées Autres indicateurs à définir dans le cadre de Cit'ergie

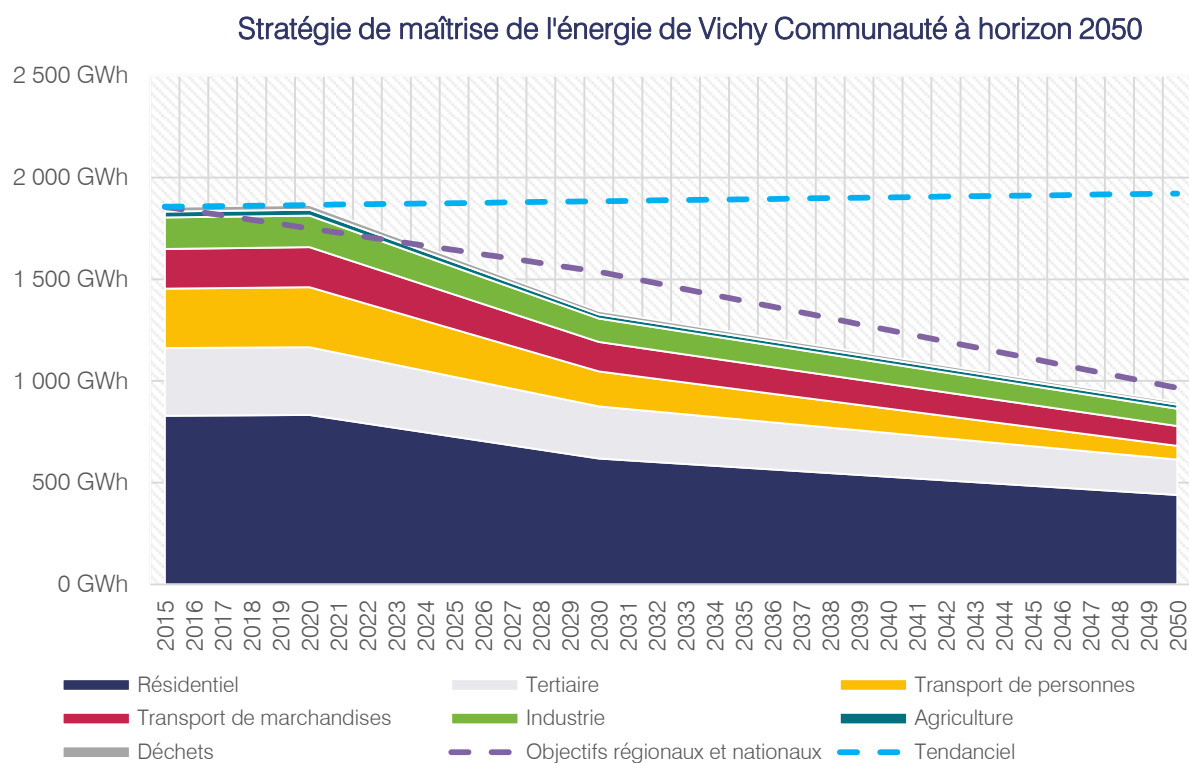
C. TRAJECTOIRE DE LA POLITIQUE CLIMAT-AIR-ENERGIE DE VICHY COMMUNAUTE

Au regard des programmes d'actions TEPOS et PCAET :

- Les consommations d'énergie du territoire atteindraient un niveau de 897 GWh en 2050. Cette réduction représente une baisse de 52% par rapport aux consommations de 2015.
- La production d'énergie renouvelable atteindrait 962 GWh par an pour atteindre un taux d'autonomie énergétique de 107%.
- Les émissions de GES du territoire diminueront de 69% afin de tendre vers la neutralité carbone du territoire.

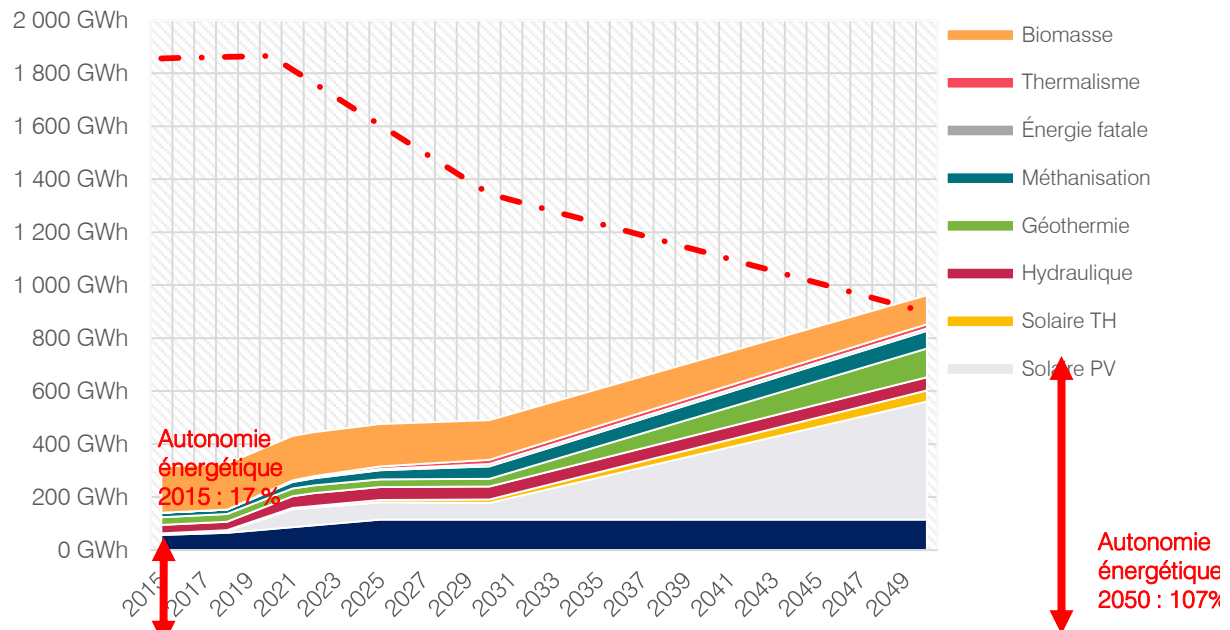
Cette trajectoire sera évaluée en continu au travers de Cit'ergie.

1. Réduction des consommations d'énergie



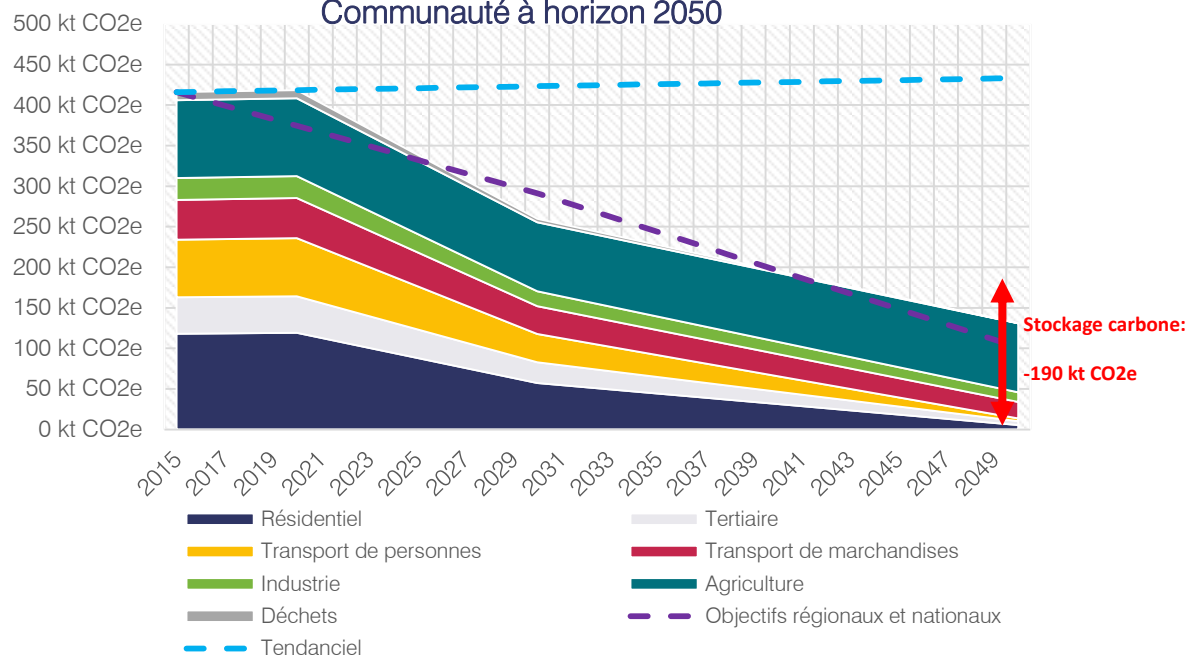
2. Augmentation de la production EnR

Stratégie de production EnR de Vichy Communauté à l'horizon 2050



3. Réduction des émissions de GES

Stratégie de réduction des émissions GES de Vichy Communauté à horizon 2050



D. LE PLAN DE FINANCEMENT 2021-2024

Dans le cadre d'un renouvellement de sa convention TEPOS, Vichy Communauté utiliserait l'enveloppe de 80 000 € propre au financement de la période TEPOS 2 de la façon suivante :

Postes des coûts	Utilisation de la subvention dans le cadre de la convention TEPOS 2
Poste de Chargé de Mission Transition Energétique	50 000 €
Animation/Communication	30 000€
TOTAL	80 000 €

ANNEXES

**ANNEXE 1 : DELIBERATION : VALIDATION DE LA CANDIDATURE POUR UNE
SECONDE PERIODE D'ACCOMPAGNEMENT TEPOS**

ANNEXES 2 : QUESTIONNAIRE ET ENQUETE TEPOS